

**L'inclusion
financière
n'a pas besoin
des stablecoins**

PAR MICHAEL WIEGAND

DIRECTEUR DES SYSTÈMES
FINANCIERS INCLUSIFS À LA
FONDATION GATES.

Page 8



Le Parlement valide la réinstauration de la peine de mort
La sécurité du citoyen est une « ligne rouge »

Page 2

La Sentinelle

«Exactitude, exactitude et exactitude. Des faits, des faits et des faits» Joseph Pulitzer

PRIX PLAFONNÉS ET SPÉCULATEURS DANS LE VISEUR

L'Exécutif sonne la riposte

Page 3



GUTERRES RÉAFFIRME L'ATTACHEMENT DE L'ONU AU DROIT
À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

Un camouflet pour le Makhzen

A la veille d'une réunion du Conseil de sécurité prévue jeudi, le secrétaire général de l'ONU réaffirme le droit des Sahraouis à l'autodétermination, recommande de prolonger la Minurso d'un an et braque les projecteurs sur les violations des droits humains. Un camouflet cinglant pour le Makhzen et un démenti à sa propagande.

Page 9



NAPEC-2026

**L'« addition énergétique »
séduit partenaires
et investisseurs**

Page 4

Paiements mobiles

**La Banque d'Algérie
met les PSP au pas**

Page 5

Éliminatoires de la CAN 2027

**Les Verts mettent
le cap sur
les Éperviers**

Page 13

LE PARLEMENT VALIDE LA RÉINSTITAURATION DE LA PEINE DE MORT

La sécurité du citoyen est une « ligne rouge »

Après l'APN, le Conseil de la nation a adopté les textes modifiant le Code pénal et le Code de justice militaire.

Le Parlement a achevé, mercredi, l'examen d'une réforme qui élargit le champ de la peine de mort. Le Conseil de la nation a adopté les textes relatifs au Code pénal et au Code de justice militaire, après le vote de l'Assemblée populaire nationale, le 1er octobre. L'amendement du Code pénal prévoit l'exécution de la peine capitale pour les auteurs d'incendies volontaires de forêts et pour les ravisseurs d'enfants. À l'issue du vote, le président de la Chambre haute, Azouz Nasri, a affirmé que la loi « demeure une arme juridique décisive pour faire face à quiconque menace la sécurité et la stabilité de l'Algérie ». Pour lui, la sécurité du citoyen est une « ligne rouge » et la protection de la société une « responsabilité de l'Etat ». Il a estimé que la modification du Code pénal offre « un outil permettant de protéger la société sur le plan pénal et d'asseoir l'autorité de l'Etat à travers le renforcement de la dissuasion pénale, tout en restant attaché à la garantie d'un procès équitable ». Ces amendements constituent, a-t-il dit, une « réponse législative décisive face aux mutations de la société et à la multiplication de certains crimes graves ». Ils montrent qu'« il n'y a aucune tolérance envers ceux qui portent atteinte à la sécurité de la société, aux citoyens, à leurs biens et aux enfants ». Sur le Code de justice militaire, M. Nasri a jugé sa modification « une étape législative nécessaire et importante imposée par les évolutions constitutionnelles et les réformes qu'a connues l'Al-

gérie ». Il a rappelé que « l'autorité de l'Armée nationale populaire et de l'Etat sont indissociables » et que « la force de l'institution militaire découle de la force de la loi qui l'encadre ». Devant l'APN, le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa, avait défendu le texte avec la même fermeté. Selon lui, l'Etat agit « en toute souveraineté » pour « protéger ses enfants », les biens publics et privés et la stabilité des institutions. Il a rejeté les critiques formulées par des ONG et des observateurs étrangers, soulignant que l'Algérie demeure souveraine dans ses décisions. Il a assuré que tous les mécanismes d'enquête scientifique sont réunis et rappelé les voies de recours, le tribunal criminel de première instance, la cour criminelle d'appel, puis pourvoi en cassation devant la Cour suprême. Le texte vise les incendies notamment lorsqu'ils sont liés à des actes de sabotage, à la criminalité organisée ou téléguidés par des parties étrangères. Cette réforme découle d'une instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. À la suite d'une série de feux de forêt meurtriers survenus fin août 2026 dans le nord-est du pays, le chef de l'Etat avait demandé que le Code pénal soit modifié avant le 15 septembre afin d'instaurer, à l'encontre des incendiaires, la peine de mort avec exécution. Le 6 septembre, il avait annoncé que la sanction s'appliquerait aussi aux ravisseurs et aux auteurs de sévices sur mineurs. Il convient de rappeler que la peine capi-



Le président du Conseil de la Nation a souligné que le texte est une arme juridique contre ceux qui menacent la sécurité de l'Algérie. (Photo DR)

tale figure de longue date dans le Code pénal algérien, qui la réserve notamment à la trahison, à l'espionnage, au meurtre aggravé, aux actes de terrorisme et à l'enlèvement. Les tribunaux continuent de prononcer des condamnations à mort, mais aucune exécution n'a eu lieu depuis 1993. L'Algérie observe ainsi

un moratoire de fait, auquel la réforme met fin. Le durcissement est déjà visible dans d'autres contentieux. Le 5 octobre, le tribunal criminel près la Cour d'Alger a prononcé les premières condamnations à mort en application de la loi 25-03 du 1er juillet 2025 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic

illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Neuf accusés sont concernés, dont trois présents à l'audience et six jugés par contumace, dans des affaires de trafic de cocaïne (113 kg) et de plus de 225 000 comprimés de Prégabaline.

HOCINE FADHELI

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

3 individus placés en détention provisoire dans une affaire de saisie de plus de 80 kg de cocaïne

Le juge d'instruction près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger) a ordonné, mercredi, le placement en détention provisoire de trois individus pour leur implication, dans le cadre d'un groupe criminel organisé, dans une affaire liée à la saisie de plus de 80 kg de cocaïne, d'une arme à feu et d'une quantité de munitions, a indiqué un communiqué du parquet de la République près le Pôle pénal. «En application des dispositions de l'article 19 du Code de procédure pénale et de l'article 34 bis 1 de la loi n 25-03 modifiant et complétant la loi n 04-18 rela-

tive à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, le parquet de la République près le Pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'Hamed porte à la connaissance de l'opinion publique qu'à la suite de l'enquête préliminaire menée par le Service régional d'investigation judiciaire de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ) de Tamanrasset, il a été procédé à l'arrestation d'un groupe criminel organisé composé de 23 individus, dont un (1) de nationalité étrangère», lit-on dans le communiqué. «Trois d'entre

eux ont été arrêtés en flagrant délit. Il s'agit des dénommés Lansari Berka (27 ans), Mehri Abdallah (26 ans) et Lansari Idoua (22 ans), de nationalité malienne. Les vingt (20) autres, en fuite, ont tous été identifiés», ajoute la même source. «Les individus arrêtés étaient en possession d'une importante quantité de drogues dures, à savoir 80,9 kg de cocaïne, d'une arme à feu de type FMPK, munie d'une bande à munitions contenant 365 cartouches de calibre 7,62 x 54 mm, et d'un porte-chargeurs contenant quatre chargeurs de munitions destinés à une arme de type Kalachnikov, contenant 120 cartouches», ajoute le communiqué. «A la date d'aujourd'hui, 7 octobre

2026, et après présentation des mis en cause devant le parquet de la République, des poursuites judiciaires ont été engagées à leur rencontre pour importation, transport, expédition, stockage et détention illicites de drogues de synthèse, en vue de la vente, dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational, dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale et de créer un climat d'insécurité et de trouble à l'ordre et à la sécurité publics, avec usage d'une arme à feu et menace de s'en servir», souligne la même source. Les mis en cause font également l'objet de poursuites pour «la commission d'actes terroristes et subversifs contre la sécurité

de l'Etat et l'unité nationale, en semant la terreur au sein de la population et en créant un climat d'insécurité, avec mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à leurs biens», précise le communiqué. Ils sont aussi poursuivis pour «contrebande grave portant atteinte à la sécurité et à la santé publiques, port et transport d'armes et de munitions de première catégorie sans autorisation, et blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel», ajoute la même source. «Après avoir interrogé les mis en cause, le juge d'instruction a ordonné leur placement en détention provisoire», conclut le communiqué.

APS

ELLE FAIT ADOPTER UNE RÉSOLUTION CONSACRÉE AUX MINES ANTIPERSONNEL

L'Algérie fait l'unanimité à Genève

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté à l'unanimité, à Genève, lors de sa 63e session, la résolution consacrée aux effets des mines antipersonnel sur l'exercice de tous les droits de l'homme et au renforcement de l'assistance aux victimes. Portée par l'Algérie au sein d'un groupe interrégional comprenant le Pérou, l'Afrique du Sud, le Vanuatu, le Royaume-Uni, le Mozambique et la Croatie, elle a engrangé, jusqu'à son adoption, le soutien de 70 États coparrains. Ce score la place parmi les textes les plus largement appuyés de l'institution. Ce nouveau texte s'inscrit dans le prolongement de la résolution 22/58, lancée par Alger lors de la 58e session. Il fait franchir un cap à une démarche engagée de longue date au sein du Conseil. Il s'agit désormais de

muscler l'assistance aux victimes, selon une approche fondée sur les droits de l'homme. Les délégations des États participants comme les organisations de la société civile ont salué le rôle joué par l'Algérie sur ce dossier. Elles ont souligné son expérience historique avec les mines héritées de la période coloniale, ainsi que les avancées réalisées en matière de déminage grâce à des capacités purement nationales. Le nombre élevé de parrains traduit le large consensus international autour de la dimension humanitaire de la question. Il témoigne aussi de la confiance accordée à l'approche constructive et consensuelle de l'Algérie, tout au long des consultations et des négociations qui ont précédé le vote. Sur le fond, la résolution place les victimes, leurs familles et leurs communautés au cœur d'un soutien global,

notamment en matière de réinsertion sociale et économique. Elle exprime sa préoccupation face à l'impact grave des mines sur le droit à la vie, à la libre circulation, à la santé, à l'éducation, au travail, à une alimentation suffisante et au développement. Elle encourage également le renforcement des systèmes de collecte de données, l'intégration du soutien psychosocial dans les programmes d'aide et la garantie de l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements de santé et aux structures publiques. Le texte appelle par ailleurs les États à honorer leurs engagements au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il les invite à envisager sérieusement d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il plaide pour une coopé-

ration internationale destinée à accélérer le déminage et à garantir une assistance globale et non sélective aux victimes, avec un appui technique et un renforcement des capacités des États affectés : pays en développement, pays les moins avancés et petits États insulaires en développement. Pour assurer le suivi, une table ronde sera organisée lors de la 66e session du Conseil, consacrée à l'importance du renforcement de l'aide aux victimes. Les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales sont aussi invités à accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Le rendez-vous est d'autant plus symbolique que 2027 marquera le 30e anniversaire de la Convention. Cette adoption est le second succès consécutif de l'Algérie à Genève. Elle intervient au lendemain de celle, mardi, de la résolution sur les

répercussions de l'intelligence artificielle sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Présenté par un groupe interrégional réunissant l'Algérie, le Bangladesh, l'Égypte, l'Autriche, la Grèce, le Népal, le Guyana et le Koweït, ce texte a vu l'Algérie, membre du groupe noyau, jouer un rôle actif dans son élaboration et ses négociations. Il prend en compte les priorités des pays en développement, au premier rang desquelles la réduction du fossé technologique et le transfert d'expertises et de technologies. Une table ronde est prévue à la 65e session, et un rapport du Haut-Commissariat sera présenté à la 66e. Deux victoires en deux jours qui confortent la place d'Alger dans la défense des causes humanitaires et du multilatéralisme.

MASSINISSA RAÏS

PRIX PLAFONNÉS ET SPÉCULATEURS DANS LE VISEUR

L'Exécutif sonne la riposte

Après une nouvelle flambée des prix des produits agricoles, le Gouvernement a arrêté une série de mesures pour y remédier. Un plan qui prévoit la traque des spéculateurs, des prix encadrés pour la pomme de terre, un « couloir vert » pour les intrants et appui financier aux producteurs. La Chambre nationale d'agriculture en a détaillé le contenu mardi.

Le gouvernement tape du poing sur la table face à l'envolée des prix des fruits et légumes. Réunis le 1er octobre autour du Premier ministre, Sifi Ghrieb, les représentants des filières agricoles ont acté un train de mesures que la Chambre nationale d'agriculture (CNA) a rendu public mardi. L'objectif est affiché. Il s'agit de « protéger le pouvoir d'achat des citoyens » sans sacrifier l'agriculteur, maillon direct de la sécurité alimentaire. Le premier volet est répressif. L'Exécutif érige en doctrine la « tolérance zéro vis-à-vis des intermédiaires et des spéculateurs sur la nourriture du peuple ». Toutes les chaînes d'approvisionnement passeront au crible des services compétents, « de



Des mesures pour contenir l'envolée des prix sur les marchés. (Photo DR)

la ferme au consommateur ». Le stockage hors du cadre déclaré sera suivi à la loupe, et les opérateurs sont invités à écouler leurs réserves, notamment de pomme de terre et de poulet, pour détendre les cours.

Côté tarifs, le tubercule, au cœur des tensions, passe sous cadenas. Son prix est plafonné entre 60 et 70 DA le kilo au niveau de l'exploitation, et entre 80 et 90 DA en gros comme au détail. L'objectif est de casser la spirale haussière sur un produit de très large consommation. Pour ne pas étouffer la production, le dispositif prévoit aussi un volet d'accompagnement. Un « couloir vert

» sera ouvert au ministère de l'Agriculture, en coordination avec celui du Commerce extérieur, pour les intrants et moyens de production importés destinés aux filières végétales et animales, qui seront de surcroît dispensés d'enregistrement sur la plateforme numérique. Les agriculteurs échapperont aux taxes, le contrôle a posteriori après déclaration de la production est supprimé, et leurs dettes auprès de la Société algérienne de régulation des produits agricoles (SARPA) seront réglées sans délai. Les banques publiques ont, quant à elles, reçu instruction de financer toutes les filières, d'alléger les procédures et de

réduire les délais d'examen des dossiers. Pour veiller à l'exécution, une cellule de veille et de suivi, associant les représentants des filières, se réunira au début de chaque mois. Elle sera placée sous la supervision du Premier ministre au niveau central et des walis à l'échelle locale. Elle s'appuiera sur une feuille de route attendue la semaine prochaine, élaborée sous la houlette du ministre de l'Agriculture avec les professionnels du secteur.

Sur le diagnostic, la CNA ne mâche pas ses mots. Les perturbations enregistrées, en particulier sur la pomme de terre, découlent selon elle d'« un déséquilibre

dans les marges bénéficiaires au sein des chaînes d'approvisionnement et au grand nombre d'intermédiaires ». Une situation qui pénalise à la fois le producteur et le consommateur, d'où son appel à fixer une marge acceptable et à privilégier la vente directe, sur les marchés de gros ou dans les espaces dédiés. La Chambre promet de poursuivre la coordination avec le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, ainsi qu'avec les walis, dans une démarche destinée à « protéger l'agriculteur et son rôle central dans la stabilité de notre sécurité alimentaire ».

CHOKRI HAFED

PLF 2027

Le pouvoir d'achat au cœur des priorités

Salaires, emplois publics, soutien aux prix et logement, le projet de loi de finances (PLF) 2027 consacre l'essentiel de ses arbitrages à la préservation du pouvoir d'achat. Doté de 17 882,6 milliards de DA, soit près de 147,8 milliards de dollars, le texte prévoit de mobiliser plus de 125 000 postes et de programmer près d'un million de logements, selon des extraits du document de présentation publiés par nos confrères d'Echorouk.

Le gouvernement bâtit ses prévisions sur une croissance de 4,2 % en 2027, portée par l'activité hors hydrocarbures. Le produit intérieur brut atteindrait 53 122 milliards de DA en prix courants, avant de grimper à 63 833,6 milliards en 2029. L'inflation devrait se stabiliser autour

de 4 %, avec un dollar à 121 DA. Les dépenses budgétaires passeraient à 18 006,5 milliards de DA en 2028, puis à 18 978,2 milliards en 2029.

Le scénario retient un prix de référence du baril à 80 dollars, mais la fiscalité pétrolière est calculée sur la base de 60 dollars. Elle s'établirait à 2 652,3 milliards de DA l'an prochain, ce qui reflète une approche prudente face aux incertitudes internationales.

La masse salariale dépasse 6 000 milliards de DA

Les dépenses de personnel progressent de 2,6 % pour atteindre 5 916,8 milliards de DA, contre 5 768,8 milliards dans les crédits révisés de 2026. Elles représentent 33,1 % des crédits de paiement

de l'État. En intégrant les établissements publics à caractère administratif, la masse salariale globale s'élève à 6 087 milliards de DA, soit environ 34 % du budget et 161 milliards de plus qu'en 2026. Cette enveloppe finance d'abord les recrutements. Le texte programme 82 940 nouveaux postes budgétaires, dont 46 223 pour l'Éducation nationale et 28 329 pour la Santé. L'Enseignement supérieur en reçoit 2 800, les Finances 2 518, la Solidarité nationale 1 034 et l'Intérieur 500. S'y ajoutent 42 727 postes vacants à pourvoir, ce qui porte l'effort total à environ 125 675 postes. Les crédits couvrent aussi l'impact financier des recrutements de 2026, les promotions périodiques, les rappels et la révision de certains régimes indemnitaires.

La hausse de la masse salariale ne tient donc pas aux seuls recrutements, mais aussi à l'évolution des carrières.

4 415 milliards de DA pour amortir les prix

Les transferts sociaux conservent un poids majeur, avec 4 415,35 milliards de DA en crédits de paiement. Le document prévoit 355,84 milliards pour la Caisse nationale des retraites, 94,31 milliards pour le Fonds national de solidarité et 25,5 milliards pour le soutien au chômage. Une enveloppe de 120 milliards de DA est réservée à la stabilisation des prix du sucre, de l'huile et de la farine, des produits de première nécessité. Les transferts aux ménages s'élèvent à 2 434,15 milliards de DA, ceux aux col-

lectivités locales à 650,14 milliards. Le logement reste l'autre grand chantier social. Le programme vise près d'un million d'unités avec 140 000 logements publics locatifs, 25 000 logements promotionnels aidés, 50 000 logements promotionnels publics et 600 000 logements ruraux, auxquels s'ajoutent 200 000 aides à l'auto-construction rurale. Le programme AADL 3 est également inscrit, pour répondre à la demande en vente-location. Le secteur du bâtiment devrait croître de 5,3 % par an en moyenne sur 2027-2029, tiré par l'investissement public et privé.

Reste à voir comment ces arbitrages seront accueillis par les parlementaires lors de l'examen du texte.

MALIK MEZIANE

15^e SOMMET ÉCONOMIQUE PAYS NORDIQUES-AFRIQUE

Oslo déroule le tapis vert à l'Algérie

L'Algérie a ouvert, mercredi, un nouveau front économique dans le Grand Nord. À la veille du 15^e Sommet économique Pays nordiques-Afrique, dont elle est l'invitée d'honneur spéciale, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a coprésidé avec la ministre norvégienne de la Pêche et de la Politique océanique, Marianne Sivertsen Naess, le lancement de l'événement « Algeria Day ». Au programme, une exposition de produits algériens et la signature d'un mémorandum d'entente entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce d'Oslo.

Mandaté par le président Abdelmadjid Tebboune, M. Khaldi a lu dans ce choix un signal fort. Pour lui, la désignation

de l'Algérie comme invitée d'honneur « revêt une profonde portée » et traduit la confiance et le respect dont elle jouit auprès du Royaume de Norvège. Il a salué la dynamique des relations politiques et diplomatiques, entretenue par les visites de haut niveau et une concertation régulière, tout en plaidant pour sortir du tête-à-tête énergétique et élargir la coopération à d'autres secteurs, à commencer par l'agriculture et la pêche. C'est sur ce terrain que le ministre a joué sa carte maîtresse. L'agriculture, a-t-il rappelé, est « un pilier essentiel » de la sécurité alimentaire et un levier de diversification de l'économie nationale. Aux investisseurs norvégiens, il a vanté les réformes engagées pour assainir le climat des affaires grâce à un cadre juridique stable, la mise en place du guichet unique et des garanties renforcées pour

les partenaires étrangers. Son vœu est que cette journée marque le début d'un parcours de coopération ambitieux et durable.

Khaldi courtise les investisseurs norvégiens

En marge de la cérémonie, M. Khaldi s'est entretenu avec son homologue norvégienne sur la pêche et l'aquaculture. Les deux ministres ont évoqué la gestion durable des ressources halieutiques, la modernisation des infrastructures et des équipements, ainsi que la transformation des produits de la mer. Alger entend tirer parti d'une expertise norvégienne mondialement reconnue dans ce domaine. Les deux parties se sont dites prêtes à explorer des projets de partenariat et d'investissement, à renforcer la coopération scientifique et technique et la

formation, et à encourager les rapprochements entre entreprises et organismes de recherche. Le grand rendez-vous s'ouvre jeudi. Organisé chaque année depuis 2011 par l'Association Norvège-Afrique des entreprises (NABA) avec le ministère norvégien des Affaires étrangères, le sommet attend quelque 200 sociétés et porteurs de projets, une cinquantaine d'intervenants et plus de 15 ambassadeurs. Les organisateurs ont promis à l'Algérie « une place de choix », en la présentant comme « l'une des plus grandes économies d'Afrique », d'une importance stratégique croissante pour les entreprises nordiques. Séminaires d'affaires, exposition commerciale et rencontres B2B figurent au programme. La délégation algérienne réunit des représentants de la CACI, de l'AAPI et de la SAFEX, ainsi que des

opérateurs publics et privés. L'Algérie n'arrive pas les mains vides. Avec les cinq pays nordiques, elle peut s'appuyer sur plusieurs réalisations concrètes. Le danois Novo Nordisk exploite une usine à Tizi-Ouzou et un site à Boufarik, en partenariat avec Saidal, pour l'insuline humaine, et vient de signer un nouvel accord avec le groupe public sur des molécules innovantes contre le diabète et l'obésité. La Suède est présente dans les télécoms, l'automobile, les équipements industriels et la santé. Avec la Norvège, la relation reste dominée par les hydrocarbures, à travers Equinor et Sonatrach. Quant à la Finlande, elle a implanté à Sidi Bel Abbès une usine de moissonneuses-batteuses et se dit intéressée par les énergies renouvelables et la formation professionnelle.

SALIM AMOKRANE

TOMBER DE RIDEAU SUR LE NAPEC-2026

L'« addition énergétique » séduit partenaires et investisseurs

Plus de 27.000 visiteurs, 450 exposants et 230 intervenants, le Salon et la Conférence sur l'énergie et l'hydrogène pour l'Afrique et la Méditerranée ont fait de l'Algérie, trois jours durant, la vitrine d'une « addition énergétique » qui séduit partenaires et investisseurs.

La 14e édition du Salon et de la Conférence sur l'énergie et l'hydrogène pour l'Afrique et la Méditerranée « NAPEC-2026 » a pris fin, mercredi, au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, avec un bilan chiffré qui en confirme l'attractivité avec plus de 27.000 visiteurs, 450 exposants et 230 intervenants. Ces chiffres ont été donnés par le commissaire de l'événement, Djaffar Yacini, lors d'une conférence de presse tenue à l'occasion de la clôture. Il a souligné la richesse des conférences et la pertinence des thématiques traitées, en phase avec les mutations du secteur énergétique mondial et les défis qui l'accompagnent. Selon lui, le succès de la manifestation tient aussi au potentiel qu'offre l'Algérie et le continent africain, en matière de ressources énergétiques comme d'expertise industrielle, ainsi qu'à la position stratégique de l'Algérie, au carrefour de l'Afrique, de la Méditerranée et de l'Europe. La combinaison des ressources, des investissements, des technologies et des partenariats internationaux nourrit, a-t-il ajouté, l'intérêt croissant des entreprises pour le marché africain. Placée sous le signe de « l'addition énergétique », cette édition a défendu une approche conjuguant le développement de nouvelles sources d'énergie et la valorisation continue des ressources conventionnelles, tout en garantissant la sécurité énergétique, la compétitivité et la réduction des émissions. La dernière journée a ainsi été consacrée au mix énergétique, à la sécurité des approvisionnements, à la décarbonation, à l'hydrogène, à l'efficacité énergétique et aux opportunités d'investissement dans les hydrocarbures et les autres branches de l'énergie.

Des partenariats fructueux

Sur le plan des partenariats, le salon aura été fructueux. Lundi, le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a présidé la signature de plusieurs mémorandums et accords de coopération. Un protocole d'accord lie désormais l'Autorité de régulation des hydrocarbures à « Eni Algeria Exploration » pour l'échange d'expertise sur les normes techniques, la santé, la sécurité, l'environnement, l'intégrité des puits et la prévention des risques majeurs, avec un volet formation. Un mémorandum a également été conclu entre ALNAFT et la thaïlandaise PTTEP, afin d'explorer les opportunités d'investissement offertes par le domaine minier national. Mardi, ALNAFT et le vietnamien PVEP ont signé deux conventions d'études, d'une durée de 12 mois chacune, portant sur l'amélioration du taux de récupération des hydrocarbures dans



Le Napec a été, durant trois jours, la vitrine des ambitions énergétiques de l'Algérie et de ses partenaires. (Photo DR)

les gisements de Rhourde El Baguel et de Bir El Aïssa, dans la région de Berkin. L'ambassadeur du Vietnam, Vu Duy Long, y a vu une « étape concrète » dans le renforcement de la coopération entre entreprises des deux pays. En marge des travaux, les ambassadeurs du

Royaume-Uni et de l'Union européenne ont par ailleurs exprimé le souhait de leurs partenaires d'élargir la coopération et l'investissement dans le secteur énergétique algérien. L'ambassadeur de l'UE a qualifié l'Algérie de partenaire « fiable » et stratégique, notamment pour les

approvisionnements en gaz, et évoqué la coopération dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert, dont un projet de corridor pour acheminer l'hydrogène produit en Algérie vers l'Europe via la Tunisie.

SABRINA AZIOUEZ

ENIE propose des solutions et innovations technologiques

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE) propose des solutions et innovations technologiques destinées aux opérateurs du secteur de l'énergie, à l'occasion de sa participation au Salon et Conférence de l'énergie et de l'hydrogène pour l'Afrique et le bassin méditerranéen (NAPEC 2026), dont les travaux prennent fin mercredi à Oran. Le Président-directeur général de cette entreprise publique, dont le siège est situé à Sidi Bel-Abbès, Abdesselam Bouab, a indiqué à l'APS que l'ENIE expose des solutions dans les domaines de la protection intelligente et des énergies renouvelables, mettant en avant la capacité de l'entreprise à répondre aux exigences techniques pointues des installations énergétiques. Le même responsable a précisé que la participation de l'entreprise au NAPEC 2026, en tant qu'acteur majeur de l'industrie électronique en Algérie, permet de présenter des solutions et des innovations technologiques développées localement au profit des intervenants du secteur des

hydrocarbures. L'ENIE expose également, à cette occasion, des équipements destinés au secteur des énergies renouvelables, notamment des panneaux solaires photovoltaïques conçus pour sécuriser l'alimentation électrique des sites isolés relevant des installations pétrolières. L'entreprise propose, par ailleurs, des systèmes d'automatisation et d'intégration électronique dédiés à l'optimisation des performances opérationnelles et au renforcement du contrôle intelligent des processus industriels dans le secteur des hydrocarbures. M. Bouab a estimé que la participation de l'Entreprise nationale des industries électroniques au NAPEC constitue une opportunité pour consolider les partenariats et conclure des contrats avec les grands groupes énergétiques, tout en s'inscrivant dans la démarche visant à valoriser le potentiel et le savoir-faire industriel national et à promouvoir le produit local.

APS

SOUTH2 CORRIDOR

Fin des études en 2027 et premiers flux d'hydrogène vert vers l'Europe dès 2030

Les études du corridor sud de l'hydrogène, qui doit acheminer l'hydrogène vert algérien vers l'Europe, s'achèveront en 2027, avant une mise en service progressive à partir de 2030. C'est ce qu'a annoncé mercredi Khalil Hedna, directeur de l'information au ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, invité de la matinale de la Chaîne 1 de la Radio algérienne. Connue sous le nom de South2 Corridor, le projet se trouve pour l'instant en phase d'études et de développement. Il s'appuie sur le solaire et l'éolien, et l'hydrogène produit circulera dans une canalisation d'environ 3 000 kilomètres reliant l'Algérie à l'Italie par la Tunisie, avant de gagner l'Autriche, l'Allemagne et le reste de l'Europe centrale. Selon Khalil Hedna, l'ouvrage constituera une alternative au gaz naturel. Pour le responsable, l'enjeu est aussi économique. « Le projet permettra à l'Algérie de drainer de nouveaux investissements et de bénéficier de la technologie », a-t-il dit, en soulignant qu'il prolonge la coopération déjà engagée avec l'Europe et qu'il devrait « accélérer la transition et la diversification énergétiques ». L'objectif affiché est d'exporter quatre millions de tonnes d'hydrogène vert par an, soit environ 10 % de la demande européenne à l'horizon 2040. Ces annonces font suite à la réunion ministérielle du 1er octobre à Alger. L'Algérie, la Tunisie, l'Italie, l'Autriche

et l'Allemagne y ont signé la Déclaration d'Alger, réaffirmant leur soutien politique coordonné au corridor, dans le prolongement de la déclaration d'intention signée à Rome en janvier 2025. À l'ouverture des travaux, le ministre Mourad Adjal a lancé l'étude de faisabilité d'ALTEH2A, le volet algérien de production d'hydrogène vert, dont

les premiers résultats sont attendus eux aussi en 2027. Le calendrier des deux chantiers se recoupe donc. Le projet est porté par un consortium réunissant Sonatrach, Sonelgaz, VNG, Snam, SEA Corridor et Verbund Green Hydrogen, et Bruxelles l'a reconnu comme projet d'intérêt commun, ce qui le rend éligible aux financements euro-

péens. Une délégation de onze entreprises allemandes a par ailleurs sillonné l'Algérie et la Tunisie du 21 au 25 septembre pour sonder les possibilités de coopération. Dans le même entretien, Khalil Hedna a dénoncé 1 535 atteintes aux installations de Sonelgaz, surtout des câbles de cuivre et d'aluminium, pour « 819 millions de

dinars » de pertes et des perturbations sur le réseau. Il a aussi annoncé, avec la Protection civile, une campagne nationale contre les intoxications au monoxyde de carbone à l'approche de l'hiver, en rappelant aux citoyens de vérifier les piles des 22 millions de détecteurs posés dans les foyers il y a trois ans.

SAMIR BENISID

FARID GHEZALI, SG DE L'APPO

« L'Afrique produit 7 à 8 millions de barils par jour mais n'en raffine que 30% »

Le secrétaire général de l'Organisation des producteurs de pétrole africains appelle à rompre avec des contrats d'exploitation déséquilibrés et à bâtir des partenariats fondés sur la « valeur partagée ». L'Afrique extrait 7 à 8 millions de barils de pétrole par jour, mais n'en raffine que 30%, exportant le reste avant de réimporter à prix fort des produits raffinés. Le constat a été dressé, mercredi, par le secrétaire général de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), Farid Ghezali, pour justifier la nécessité d'une reprise en main par le continent de ses propres ressources. Invité de l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, M. Ghezali, en poste depuis janvier 2026, a expliqué que cette situation découle de contrats internationaux d'exploitation marqués par des déséquilibres flagrants, qui perdurent depuis plusieurs générations. Les retombées économiques escomptées pour les populations africaines

tardent, selon lui, à se concrétiser. Pour l'organisation, qui regroupe 18 pays membres, l'heure est à « un nouveau type de partenariats fondé sur la création de valeur partagée ». « Il est temps que nos partenariats se fassent de manière équitable », a-t-il plaidé, avant de s'appuyer sur son expérience du terrain. « Dans tous les pays africains que j'ai visités, j'ai pu constater qu'il n'y a pas de transfert technologique, ni de formation des personnels, mais uniquement la production des ressources. Ceci est affligeant ! », a-t-il constaté. Conscient que ce discours ne sera pas du goût de tous les partenaires étrangers, l'ancien cadre dirigeant de Sonatrach, ingénieur de l'Institut algérien du pétrole et spécialiste du GNL, a appelé à « un dialogue sincère et honnête », où l'on ne parlerait « plus uniquement de barils et de molécules, mais aussi de développement humain en Afrique ». La première priorité de l'APPO est l'harmonisation des

codes pétroliers en matière de fiscalité, sur la base d'un consensus entre les pays membres. « Il n'est ni logique ni acceptable que celle-ci soit déclarée plutôt par le partenaire », a-t-il martelé. Il a déploré que certains pays ne disposent que de 15% des ressources dont leurs populations ont besoin pour se nourrir. Le déficit de raffinage expose par ailleurs le continent aux soubresauts du marché. Les crises actuelles provoquent une volatilité « sans précédent » des prix des produits raffinés, a relevé M. Ghezali, et plusieurs pays africains, faute de moyens financiers pour les importer, font face à une grave pénurie de carburants. Détaillant la feuille de route de l'organisation, il a enfin plaidé pour la mise en place d'un « cadre réglementaire accepté par tous », ainsi que pour des partenariats plus efficaces entre pays africains et un renforcement de la coopération interafricaine.

AMAR MALKI

COMPTABILITÉ, CANTONNEMENT, REPORTING

La Banque d’Algérie met les PSP au pas

Deux instructions publiée mercredi alignent banques, établissements financiers et prestataires de services de paiement sur un même langage comptable et un même calendrier de déclaration. Le but est de protéger l’argent des clients.

Payer avec son téléphone, envoyer de l’argent à un proche sans passer par la banque, ces services vont bientôt se multiplier en Algérie, mais dans un cadre strict. La Banque d’Algérie a publié mercredi deux instructions, les n° 10-26 et n° 11-26, qui fixent les obligations comptables des « prestataires de services de paiement », les PSP. Un PSP est une entreprise autorisée à gérer de l’argent pour ses clients, un peu comme une banque, mais souvent entièrement sur mobile. Ces sociétés peuvent ouvrir des comptes de paiement, exécuter des virements, émettre des cartes ou transmettre des fonds. Elles doivent travailler exclusivement en dinars et à l’intérieur du pays. Il restait à dire comment elles tiendraient leurs comptes, et c’est l’objet des nouveaux textes.

Le plus important concerne l’argent des clients. L’instruction n° 11-26 impose aux PSP de mettre de côté, dans un compte séparé, l’équivalent de ce que leurs clients ont dans leur portefeuille électronique. Le texte est sans détour. Le solde de ce compte doit être « à tout moment, égal à la somme des soldes des comptes de paiement » des utilisateurs. Concrètement, si un million de clients ont chacun 1 000 dinars dans leur application, la société doit détenir un milliard de dinars en réserve. Elle ne peut pas s’en servir pour ses propres affaires. Si elle fait faillite, l’argent des clients

reste protégé. Chaque mois, elle devra déclarer l’état de ce compte à la Banque d’Algérie.

Le même texte fixe un calendrier. Banques, établissements financiers et PSP devront remettre des bilans chaque mois, puis chaque trimestre et chaque semestre. Ils les déposeront sur le portail de la Banque d’Algérie au plus tard quinze jours après la fin du mois. Les retards sont sanctionnés par une amende fixée par la Commission bancaire. Pour ne pas écraser les petits acteurs, les PSP remettent ces documents « de manière proportionnée » à leur taille et à leur activité. Les logiciels doivent produire ces documents automatiquement. L’ancienne instruction de 2008, celle du fameux « modèle 20R », disparaît.

L’instruction n° 10-26 répond à une autre exigence, celle de savoir qui fait quoi. Chaque opération doit être « étiquetée ». La personne est-elle résidente ou non, l’opération est-elle en dinars ou en devises, le client est-il un particulier, une entreprise, une administration, quel est le secteur d’activité ? Le texte en prévoit dix-neuf. Les PSP y figurent comme une catégorie à part, aux côtés des banques, du Trésor ou d’Algérie Poste. Ces étiquettes peuvent être gérées hors de la comptabilité classique, mais la société doit pouvoir « justifier le détail des opérations » derrière chaque chiffre qu’elle déclare. Autrement dit, le régu-



La Banque d’Algérie édicte de nouvelles règles applicables aux PSP. (Photo DR)

lateur veut pouvoir suivre chaque dinar à la trace.

Des transactions sécurisées

Ces règles arrivent alors que le paiement électronique décolle et au moment où Djezzy est le premier opérateur à obtenir l’autorisation de constituer une filiale en PSP. Entre décembre 2025 et août 2026, le nombre de terminaux de paiement chez les commerçants est passé de 78 000 à 126 000, et les montants payés par

ce biais ont augmenté de 165 %. Le pays compte 23 millions de cartes de paiement, dont 19 millions de cartes Edahabia d’Algérie Poste, et plus de 1 000 sites marchands en ligne agréés contre 644 fin 2025. Dans ce paysage, les PSP font partie des mesures pour réduire l’usage des espèces et lutter contre le blanchiment d’argent.

L’enjeu est double. D’un côté, un opérateur qui compte des millions d’abonnés pourrait rendre le paiement mobile aussi courant que l’appel télépho-

nique, et bousculer les banques et la poste. De l’autre, ces règles assurent plus de sécurité. L’argent déposé dans une application ne sera plus à la merci d’une mauvaise gestion. Dernière précision, l’instruction n° 11-26 n’entrera en vigueur qu’avec le nouveau plan de comptes des banques, dont la date de mise en œuvre reste à confirmer. Les futurs PSP ont donc encore un peu de temps pour se préparer. Mais les règles sont désormais écrites.

SAMIRA GHRIB

COMMERCE EN LIGNE

Un secteur en essor face au défi de la confiance des consommateurs

Plus de 260 exposants se retrouvent depuis mercredi aux Pins maritimes, à Alger, pour la 5e édition du Salon de l’e-commerce et des services en ligne, où professionnels et participants défendent l’idée d’un écosystème intégré, fondé sur des services à valeur ajoutée développés localement,

du paiement électronique à l’intelligence artificielle en passant par la livraison. Un pari ambitieux, que les acteurs eux mêmes reconnaissent suspendu à un préalable, celui de la confiance du consommateur algérien.

À la veille de l’ouverture officielle, l’organisateur de ECSEL Expo 2026,

Chemseddine Habboub, a insisté sur l’effet d’entraînement du secteur. Selon lui, l’essor du commerce électronique observé ces dernières années aura des retombées positives sur l’ensemble des activités économiques du pays, grâce notamment à la multiplication des entreprises qui s’y investissent. Il y voit « un stimulant par excellence pour la production locale ». Étallé sur près de 12 000 m² et ouvert jusqu’à samedi, le rendez-vous réunit entreprises, jeunes pousses, acteurs technologiques et prestataires de services, avec un volet important consacré aux conférences sur l’entrepreneuriat numérique, la cybersécurité et la souveraineté numérique. L’idée, explique l’organisateur, est de faire comprendre aux jeunes que le commerce en ligne « ne se limite pas à la vente » mais ouvre la voie à un circuit entrepreneurial bien plus large. Du côté de la livraison,

mailillon sensible de la chaîne, le secteur s’adapte à la cadence. Toufik Oumahou, représentant d’une société de livraison express, rappelle que la demande a nettement grimpé depuis la pandémie de Covid 19, ce qui a poussé les opérateurs à étoffer leurs services. Son entreprise travaille à une application permettant au client de suivre son colis depuis la commande chez le commerçant jusqu’à sa porte. Pour lui, la prochaine étape pourrait voir naître « de nouvelles sociétés spécialisées dans la livraison de produits spécifiques ».

Le salon donne aussi à voir une offre de produits made in Algeria, vélos, motocyclettes, ordinateurs et équipements électroménagers, proposés selon la formule de la Mourabaha. Le client dépose son dossier, et une fois le financement accordé, le produit est acquis puis livré à domicile. Plusieurs exposants sou-

ignent que ces solutions permettent de suivre chaque étape de la démarche, tout en admettant que la confiance demeure l’un des grands défis du secteur. Même constat chez Sabrina Chikouch, qui représente une plateforme spécialisée. Elle indique que sa structure développe des services pour les commerçants comme pour les clients, notamment dans le paiement électronique et la livraison, et qu’elle a intégré cette année des technologies d’intelligence artificielle pour faciliter la recherche de produits et aider les vendeurs à classer leurs offres. Si la multiplication des entreprises traduit à ses yeux l’expansion du marché, elle charrie aussi des difficultés, car la consolidation de la confiance et la qualité de la livraison restent, selon elle, « deux éléments essentiels » de l’expérience d’achat en ligne.

SAMIR BENISID

FINANCES

L’Afrique se dote de sa propre agence de notation de crédit

Le continent africain franchit une étape symbolique dans la construction de son autonomie financière. Le Mécanisme africain d’évaluation par les pairs (MAEP), organe de l’Union africaine (UA) chargé de la gouvernance, et ses partenaires procèdent ce mercredi, à Port Louis (île Maurice), au lancement officiel de l’Agence africaine de notation de crédit (AfCRA), a annoncé l’UA. Cette nouvelle institution doit proposer des évaluations financières fondées sur les données et les réalités économiques du continent. Son mandat est clair : fournir des notations indépendantes des États et des entreprises africaines, renforcer la transparence des marchés financiers et réduire les asymétries d’information qui pénalisent les emprunteurs du continent. L’objectif final, précise l’UA sur son site, est d’éclairer la prise de décision en matière d’investissement et de conforter la place de l’Afrique dans la gouvernance financière mondiale. Pour de nombreux experts, l’AfCRA est appelée à jouer un rôle déterminant dans le paysage économique et financier africain. En adoptant

son propre système d’évaluation des économies du continent, elle permettra de s’affranchir des agences privées qui dominent aujourd’hui le secteur et dont la partialité est régulièrement dénoncée. Les enjeux pour les gouvernements sont considérables. L’agence devrait contribuer à des conditions d’emprunt plus équitables et à un meilleur accès aux capitaux. Les investisseurs, eux, disposeront d’analyses du risque adaptées au contexte africain. L’AfCRA ambitionne également de favoriser un financement plus durable des projets publics. Ce lancement intervient dans un contexte d’alourdissement de la dette. Le service de la dette extérieure du continent est passé de 61 milliards de dollars en 2010 à 163 milliards en 2024. Les paiements d’intérêts dépassent parfois les dépenses publiques consacrées à la santé ou à l’éducation, souligne l’UA. Dans ce contexte, l’agence entend réduire les coûts de financement en renforçant la confiance des investisseurs et la transparence des marchés africains.

R.E.

PROJET BALADNA DE PRODUCTION DE POUDRE DE LAIT

La caravane de sélection des talents fait escale à Nâama

La caravane de sélection des talents de la société “Baladna Algérie”, spécialisée dans la production de poudre de lait, a fait escale, mercredi, à l’Université Salhi-Ahmed de Nâama, afin de présenter les opportunités d’emploi offertes par son projet d’investissement dans la wilaya d’Adrar, a indiqué le responsable des ressources humaines de l’entreprise, Othmane Ouadah. M. Ouadah a expliqué que cette opération s’inscrit dans le cadre de la constitution d’une banque de ressources humaines pour l’entre-

prise, en prévision de la sélection de 1.000 travailleurs dans les différents domaines d’activité, à travers l’identification de compétences et d’expériences issues de différentes wilayas du pays. Il a ajouté que cette démarche vise à développer le capital humain de la société Baladna Algérie, à travers la collecte des données et des CV des demandeurs d’emploi, des différents postes et spécialités professionnelles requis par le projet, notamment dans les domaines de l’agriculture, de l’élevage et de l’industrie agroalimentaire.

Le programme de la caravane comprend également l’organisation d’une exposition ainsi que des entretiens avec les jeunes, les professionnels et les artisans, afin de présenter les spécialités et les emplois nécessaires à la réalisation du projet de production de poudre de lait dans la wilaya d’Adrar, a-t-il souligné. Selon les organisateurs, la caravane de sélection des talents poursuivra son activité dans d’autres wilayas après l’étape de Nâama, notamment à El-Bayadh et Laghouat.

APS

CHU D'ANNABA

90 millions de dinars pour la modernisation des urgences chirurgicales

Le service des urgences chirurgicales du CHU Ibn Rochd d'Annaba s'apprête à connaître une importante opération de réaménagement et de renouvellement de ses équipements. D'un montant d'environ neuf milliards de centimes, soit 90 millions de dinars, le projet devrait être lancé avant la fin de l'année et vise à renforcer les capacités de prise en charge d'un service particulièrement sollicité, en raison de l'afflux de patients et des transferts provenant de plusieurs établissements d'Annaba et des wilayas de l'Est.

Selon les informations apportées par une source relevant du CHU Ibn Rochd, l'opération portera notamment sur la remise en état de plusieurs espaces et le renouvellement d'une partie des équipements. Dans le détail, de nouvelles tables opératoires seront acquises, tandis que l'unité de soins post-opératoires fera l'objet d'un réaménagement et sera dotée de lits neufs. Ces travaux devraient permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients admis en urgence, tout en renforçant les capacités du service face à l'augmentation de l'activité, nous dit-on. Cette opération intervient dans le cadre d'un programme plus large de remise à niveau engagé au sein du CHU Ibn Rochd. Depuis le retour d'Abdelkrim Benmehidi à la tête de l'établissement, plusieurs projets portant sur le réaménagement des structures, le renouvellement des équipements et la modernisation du

fonctionnement de l'établissement ont été engagés ou sont programmés. Les urgences chirurgicales figurent parmi les services nécessitant un renforcement particulier au regard du volume de cas complexes qu'elles prennent en charge et des transferts dont elles sont destinataires. Sur le plan du diagnostic, l'établissement a également renforcé ses moyens avec l'acquisition de deux scanners et de plusieurs appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Ces équipements doivent contribuer à améliorer les capacités de diagnostic et de prise en charge des situations complexes et urgentes, tout en réduisant la pression exercée sur les équipements déjà disponibles. Parallèlement, le CHU poursuit la mise en œuvre du programme de numérisation engagé conformément aux orientations du ministère de la Santé. Le personnel médical et paramédical bénéficie progressivement de formations aux



Le CHU d'Annaba poursuit son programme de modernisation. (Photo DR)

nouveaux outils et systèmes numériques, avec pour objectif de moderniser la gestion des activités, de fluidifier le parcours du patient et d'améliorer la coordination entre les différents services. La remise à niveau ne concerne pas uniquement les urgences chirurgicales. D'autres services bénéficient également d'opérations de

réhabilitation dans le cadre de ce programme, notamment la médecine interne et la diabétologie. Plusieurs structures ont déjà fait l'objet de travaux, tandis que d'autres sont appelées à être rénovées afin d'adapter leurs espaces et leurs conditions de fonctionnement au volume d'activité enregistré. Établissement de

référence pour Annaba et une partie importante de l'Est du pays, le CHU Ibn Rochd accueille quotidiennement des patients nécessitant des prises en charge spécialisées, notamment des cas complexes transférés depuis différents établissements.

SOFIA CHAHINE

SKIKDA

Les chantiers du secteur de l'habitat s'accélèrent

La wilaya de Skikda s'apprête à marquer la célébration du 1er Novembre 1954 par une importante opération de distribution de logements. Au total, 2 042 unités, toutes formules confondues, sont programmées à cette occasion, dont 1 026 logements publics locatifs (LPL) qui seront répartis à travers plusieurs communes de la wilaya. Une opération qui témoigne de la mobilisation des différents intervenants du secteur pour être au rendez-vous de cette importante échéance nationale et concrétiser, sur le terrain, les programmes destinés à répondre à la demande croissante des citoyens. L'annonce a été faite hier par la direction du logement, lors d'une cérémonie organisée à la Maison de la culture Mohamed Seradj à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale et arabe de l'habitat. L'événement a été ouvert par le wali de Skikda, Saïd Akhrouf. À cette occasion, un bilan a été

présenté sur les programmes de logements réalisés dans la wilaya depuis 2020, mettant en évidence l'ampleur des efforts consentis pour accélérer la réalisation et la livraison des différentes opérations. La wilaya dispose ainsi d'un programme global de 100 276 logements, toutes formules confondues. Parmi ces unités, 62 399 sont achevées, soit 62 % du programme, tandis que 24 653 logements, représentant 25 %, sont actuellement en cours de réalisation. Quelque 13 224 autres unités, soit 13 %, sont en phase de lancement. Ces chiffres traduisent l'importance des programmes engagés et la dynamique que connaît le secteur du logement dans la wilaya. Le logement public locatif (LPL) occupe une place importante dans cet effort. Sur les 10 251 logements programmés dans cette formule, 7 171 sont actuellement en cours de réalisation et 2 080 sont déjà achevés. La wilaya compte également

plus de 7 000 unités au titre du logement promotionnel aidé (LPA), dont un quota attribué au cours de l'année en cours, ainsi que 16 192 logements en location-vente. À ces programmes s'ajoutent les différentes aides destinées à l'habitat rural, une formule qui, elle aussi, a connu une progression notable en termes de volume. La mobilisation se traduit particulièrement par le quota retenu pour la célébration du 1er Novembre 2026. Les efforts engagés ont permis de programmer la distribution de 2 042 logements, répartis entre 1 026 unités de LPL, 800 autres logements et 198 logements promotionnels libres, à travers différentes communes de la wilaya. Cette opération constitue l'une des principales échéances du secteur cette année et vient concrétiser une partie des programmes réalisés au profit des citoyens. Les services de la direction du logement ont, pour la circonstance, mis en avant

les efforts déployés par l'ensemble des responsables et intervenants du secteur afin d'assurer la concrétisation des programmes et de répondre aux attentes citoyennes. La préparation de cette opération de distribution s'inscrit ainsi dans une dynamique visant à maintenir le rythme de réalisation et à permettre la livraison des logements dans les délais prévus. Parallèlement aux programmes de construction, les efforts portent également sur l'amélioration du parc immobilier existant et la réhabilitation du tissu urbain ancien. Dans ce cadre, Skikda a bénéficié d'une première enveloppe de 1,5 milliard DA destinée à la réhabilitation et à la restauration des habitations vétustes ainsi qu'à la prise en charge du tissu urbain ancien de la ville. L'opération, supervisée par l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), aussi bien pour les études que pour la réalisation, connaît un avance-

ment appréciable. Les travaux réalisés au niveau des façades principales atteignent notamment un taux d'avancement de près de 95 %. Une enveloppe supplémentaire de 1,83 milliard DA a également été dégagée afin de permettre l'achèvement du projet de réhabilitation et de restauration des immeubles situés le long de la principale artère de la rue Didouche-Mourad, au centre-ville, notamment au niveau du quartier des Arcades. La procédure a atteint le stade de l'évaluation des offres. Il est à souligner que les efforts du wali de Skikda ont permis à la wilaya de bénéficier de cette deuxième tranche de financement. À travers ces différentes opérations, les services concernés entendent ainsi maintenir la dynamique enregistrée dans le secteur et poursuivre la concrétisation des programmes de logements au profit des citoyens.

ZAKIA MERABET

UNIVERSITÉ DE BATNA

La coopération algéro-allemande ouvre de nouvelles perspectives

L'Université Batna 2 entend donner une nouvelle dimension à son ouverture sur son environnement scientifique, technologique et économique. La clôture cette semaine de la rencontre algéro-allemande consacrée aux technologies modernes a ainsi été marquée par la signature d'une convention de coopération et d'accompagnement entre l'université et General Electric Algeria Turbines (GEAT), une initiative qui vient consolider les passerelles entre le monde académique et le secteur industriel et ouvrir de nouvelles perspectives en matière de formation, de recherche et d'innovation. Organisée avec la participation d'enseignants, de chercheurs et de spécialistes algériens, allemands et tunisiens, ainsi que d'étudiants issus de plusieurs universités nationales et de l'étranger, cette rencontre a constitué un espace de dialogue et d'échange autour des technologies modernes, du transfert de connaissances

et de la valorisation de la recherche scientifique. Pour l'Université Batna 2, l'enjeu dépasse ainsi le cadre d'une manifestation scientifique ponctuelle. Il s'agit de renforcer durablement ses relations avec ses partenaires internationaux et de rapprocher davantage la formation universitaire des réalités et des besoins du monde économique. Intervenant à l'ouverture de la rencontre, le recteur de l'Université Batna 2, le professeur Hassan Smadi, a souligné l'importance de ces initiatives dans la création d'espaces d'échange scientifique et la promotion des projets communs. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer l'ouverture de l'université sur son environnement national et international, particulièrement dans les domaines des technologies, de l'innovation et du transfert de connaissances. La présence de l'Université d'Ilmenau, en Allemagne, a donné une dimension particulière à cette coopération.

Dans le cadre du programme de la rencontre, une délégation de cette université, accompagnée d'enseignants et d'étudiants représentant plusieurs universités algériennes participantes, s'est rendue au complexe industriel de General Electric Algeria Turbines. Cette visite a permis aux participants de découvrir de près les différentes étapes de production, les technologies utilisées et l'expérience industrielle développée par l'entreprise dans le domaine des technologies avancées. Des explications et présentations ont été fournies par les responsables et cadres de GEAT, permettant aux étudiants, enseignants et chercheurs de mieux appréhender les exigences et les réalités du secteur industriel. La visite a également constitué une occasion d'échanger sur les possibilités de développer les relations entre l'université et l'entreprise, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique et de l'innovation.

C'est dans cette logique qu'a été signée la convention de coopération et d'accompagnement entre l'Université Batna 2 et GEAT. Le document a été signé, pour l'université, par son recteur, le professeur Hassan Smadi, et, pour GEAT, par le responsable des ressources humaines, Hussein Cheikh. Cette convention vise notamment à établir un cadre de coopération et d'échange d'expertises et de compétences, à encourager les initiatives et projets communs et à permettre aux étudiants et aux chercheurs de tirer profit de l'expérience et du savoir-faire industriels de l'entreprise. La rencontre algéro-allemande a, par ailleurs, été ponctuée par un programme scientifique comprenant des communications, des présentations et des débats, ainsi qu'une exposition consacrée aux projets et innovations. Des étudiants et des chercheurs y ont présenté différents projets, expériences et prototypes, donnant à voir les possibilités offertes dans les domaines

de la technologie, de la recherche et de l'innovation. La manifestation a ainsi permis de multiplier les échanges entre universitaires, spécialistes et étudiants et d'identifier de nouvelles pistes de coopération et de réalisation de projets communs. Au-delà de son volet scientifique et technologique, le programme a également comporté une dimension culturelle avec une visite de la ville antique de Timgad au profit de la délégation allemande. Cette étape a permis aux participants de découvrir l'un des principaux sites historiques et archéologiques de la wilaya de Batna et une partie du patrimoine civilisationnel algérien, contribuant ainsi à enrichir les échanges entre les délégations. La cérémonie de clôture a été marquée par la remise de distinctions à plusieurs participants et invités, en reconnaissance de leur contribution à la réussite de cette rencontre et à l'enrichissement de ses travaux.

SOFIA C.

France : une plongée dans la réalité

La classe politique européenne « otano-centrée », dont l'une des composantes principales est le groupement d'Emmanuel Macron, a engagé, dès 2022, sa crédibilité et son avenir politique dans le soutien à la guerre menée par l'OTAN contre la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine.

PAR OLEG NESTERENKO

Ce pari reposait sur la conviction, fondée sur des analyses superficielles et non intégratives des paramètres clés du modèle politico-économique et socioculturel russe, d'un effondrement imminent de l'économie et, par extension, du système politique russe sous la pression de la coalition transatlantique. Or, tout au long des dernières années, les forces politiques actuellement au pouvoir en France ont désigné Moscou comme le principal responsable d'une série de difficultés majeures affectant les citoyens français, et ont érigé la Russie en centre de gravité de l'ensemble de leurs actions et de leurs communications, via un outil de propagande massivement surfinancé par les fonds publics : les médias français.

Ainsi, l'hypnose gitane est devenue l'instrument principal de l'action de l'Élysée vis-à-vis des masses électorales françaises, qu'il s'agit de maintenir dans un état d'obéissance quant à l'approbation de la politique foncièrement destructrice du gouvernement Macron à l'égard de l'économie française et de la position de la France dans le monde. Plus de quatre années se sont écoulées depuis le début de la phase armée de la confrontation Russie-OTAN sur le sol ukrainien. Les discours fallacieux, qui ont auparavant produit des fruits suffisants, notamment dans le cadre du détournement des fonds publics du domaine social, médical et éducatif vers celui de l'industrie de l'armement, fonctionnent de moins en moins bien face à l'aggravation de la dégradation de la situation socio-économique de la France, qui approche à grands pas de la récession.

La guerre en Ukraine, devenue un sujet banalisé, et les masses embrigadées, moralement fatiguées par l'absence du moindre résultat promis depuis tant d'années dans la confrontation avec la Russie, ont exigé un nouvel élan de motivation pour continuer à subir la dégradation de leur situation économique. Ainsi, une nouvelle campagne de propagande a été mise en place et lancée avec force dès l'été 2026, développant le narratif d'une intensification majeure de la menace d'une « guerre hybride orchestrée par la Russie », composée de cyberattaques, de sabotages, d'incursions de drones et d'autres éléments. Cette campagne s'appuie sur les outils classiques du formatage et de la désinformation de la société française, à savoir les médias mainstream français, lesquels, selon une étude de l'Observatoire des médias (juin 2026), consacrent désormais 62 % de leur couverture géopolitique à des contenus alarmistes sur la menace russe, contre 34 % en 2023.

Le fait qu'il n'existe strictement aucun début de preuve quant à une origine russe de la prétendue « guerre hybride orchestrée par la Russie », et qu'aucune présentation de ces prétendues preuves n'ait jamais été faite devant le grand public, pas une seule, constitue un élément majeur aux yeux de quiconque n'est pas dépourvu de capacités analytiques, ne serait-ce qu'élémentaires. Cet élément a été soigneusement occulté, conformément à l'une des techniques cardinales de manipulation des masses énoncées par Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du Troisième Reich : « Plus le mensonge est gros, mieux il passe ! »

Pour se rapprocher de la réalité, il suffit de poser la question jadis formulée par Cicéron dans son plaidoyer Pro Roscio Amerino : « Cui bono ? » (« À qui profite le crime ? »), et d'en tirer une conclusion qui ne requiert guère d'effort : faire passer le budget militaire français de 39,2 milliards d'euros hors pensions pour l'année 2021 à 63,4 milliards d'euros hors pensions pour l'année 2027, et ainsi satisfaire les intérêts financiers des lobbys de l'industrie de l'armement, lesquels se trouvent en première ligne lors du partage actuel des fonds publics issus des impôts et taxes acquittés par les citoyens et les entreprises.

Cela dit, il est loin de ma pensée d'affirmer que la France ne fait pas l'objet d'une attaque hybride. Bien au contraire : elle est bel et bien la cible d'une véritable attaque hybride, dont l'ampleur destructrice dépasse tout ce que la France a connu auparavant et tout ce que les Français imaginent actuellement. Mais cette attaque se situe dans des domaines tout à fait différents de ceux mis en avant dans les campagnes de désinformation orchestrées par le



Aux origines de la crise qui secoue la France. (Photo DR)

régime actuellement au pouvoir en France, campagnes qui reprennent les schémas narratifs documentés dans les analyses de l'OTAN sur la guerre informationnelle, telles que celles publiées en 2019 par le NATO Strategic Communications Centre of Excellence.

La véritable attaque hybride contre la France

Aujourd'hui, la dette publique française s'établit à près de 119 % du produit intérieur brut (PIB), soit plus de 3 570 milliards d'euros, et devrait atteindre un niveau historique de 119,3 % à la fin de l'année 2026, selon les projections de la Banque de France et du Trésor public.

Le taux d'intérêt des titres de créances négociables à long terme, l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) française à 10 ans, s'élève, en septembre 2026, à 4,1-5,16 %, contre une moyenne d'environ 3,53 % en janvier 2026. En conséquence, le taux d'intérêt des obligations d'État français est le plus élevé parmi les pays de la zone euro, dépassant notamment ceux de l'Italie et de la Grèce à la même date. Cependant, cette dette démesurée, conjuguée à un taux d'intérêt déjà très élevé et en constante augmentation, ne constitue pas le seul danger que court l'économie française. Le profil des créanciers revêt une importance stratégique dans l'évaluation des risques et mérite une attention toute particulière.

Lorsque ces créanciers se composent principalement d'investisseurs institutionnels domestiques (banques locales, fonds de pension et compagnies d'assurance nationales), comme c'est le cas, notamment, au Japon, où les investisseurs institutionnels nationaux détiennent entre 87 % et 90 % de la dette publique japonaise (Japanese Government Bonds, JGB), laquelle représente entre 204,4 % et 206 % du PIB selon les différentes méthodologies de calcul, les risques de crise financière s'en trouvent sensiblement atténués. Cette résilience relative découle de la stabilité structurelle de ces acteurs, dont les horizons d'investissement longs et les flux de trésorerie prévisibles réduisent la probabilité de ventes de panique ou de défauts de refinancement. En outre, la concentration domestique de la détention de la dette limite l'exposition aux chocs de change et aux fuites de capitaux, renforçant ainsi l'ancrage de la soutenabilité budgétaire.

En France, la situation est toute autre. Selon les données de l'Agence France Trésor et de la Banque de France, 57,5 % de l'actuelle dette publique française est détenue par des investisseurs étrangers, tandis que les banques françaises, les sociétés d'assurance françaises et les OPCVM français n'en représentent ensemble que 42,5 %. Plus préoccupant encore, ce ne sont pas les investisseurs institutionnels, mais les fonds spéculatifs (hedge funds) qui assurent près de 55 % des échanges sur le marché des obligations souveraines françaises lors des adjudications et des nouvelles émissions de dette publique de la zone euro, selon les données de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Banque centrale européenne.

Quel est le danger des fonds spéculatifs ?

Contrairement aux investisseurs institutionnels, les fonds spéculatifs, dont la majorité écrasante est domiciliée dans des zones offshore (principalement aux îles Caïmans, aux Bermudes, aux Bahamas et aux îles Vierges britanniques),

recourent massivement à l'effet de levier, ce qui expose les bons du Trésor français à une volatilité souveraine importante, surtout en cas d'instabilité budgétaire ou politique. Cette exposition menace directement la stabilité financière systémique de l'État et l'économie réelle, en raison de logiques de profit financier à court terme. En pariant contre les obligations d'États fragiles, les hedge funds peuvent aisément transformer une difficulté budgétaire, même ponctuelle, en une grande crise de souveraineté financière. En ce qui concerne la France, les problèmes budgétaires ne sont guère passagers, mais structurels.

Le déficit public s'élève à 5,1 % du PIB en 2025, et la Cour des comptes a relevé un dérapage persistant des dépenses publiques, avec un déficit prévisionnel de 5,4 % en 2026, soit un écart de 0,4 point par rapport au programme de stabilité présenté à Bruxelles.

Dès que les fonds spéculatifs décideront de vendre massivement à découvert les obligations de l'État français, après le constat d'une trajectoire budgétaire défailante, cela provoquera une baisse spectaculaire de leur valeur et fera mécaniquement augmenter les taux d'intérêt, donc le coût du crédit pour la France.

Les conséquences néfastes potentielles sont multiples et peuvent aller jusqu'à la faillite financière de l'État français. Notamment, les fonds spéculatifs dits « vautours », spécialisés dans le rachat, sur le marché secondaire, de la dette des pays proches du défaut de paiement, procèdent au rachat massif de titres à un prix très faible, puis refusent toute restructuration ou annulation de dette, attaquent l'État devant les tribunaux internationaux et exigent le paiement de 100 % de la valeur nominale, bloquant ainsi le redressement économique du pays.

Les cas de l'Argentine en 2001 et de la Grèce en 2010 en constituent une bonne illustration : les fonds « vautours » ont obtenu des jugements en leur faveur, comme dans l'affaire NML Capital c. Argentine (2014), qui a obligé Buenos Aires à payer plus de 1,5 milliard de dollars, compromettant sa relance économique.

C'est le scénario qui s'est déjà réalisé par le passé contre l'Argentine et la Grèce, et la France peut aisément être la prochaine cible.

Dans le cadre de ce scénario, dès septembre 2026, la banque américaine Goldman Sachs et la banque allemande Deutsche Bank ont lancé des produits financiers, des paniers d'obligations, dont le principal rôle réel est la spéculation à la baisse sur l'avenir économique de la France. Il est à souligner que ces mêmes banques ont mis en place, par le passé, des produits similaires de spéculation à la baisse sur l'avenir économique de la Grèce, juste avant l'effondrement de son économie en 2010, via la crise de la dette publique grecque, laquelle fut à l'origine de la crise majeure de la zone euro.

Aujourd'hui, la véritable attaque hybride porteuse du danger réel contre la France n'est nullement celle prétendument russe, introduite dans l'imaginaire collectif via la falsification des données reflétant la réalité par le groupement politique actuellement au pouvoir, mais bien les fonds spéculatifs, dont aucun n'est d'origine russe, et dont le poids décisionnel exceptionnel sur l'avenir économique français n'est que le reflet fidèle de la politique budgétaire profondément irresponsable menée par ce groupement depuis 2017, année de l'accession d'Emmanuel Macron au pouvoir.

GUTERRES RÉAFFIRME L'ATTACHEMENT DE L'ONU AU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

Un camouflet pour le Makhzen

À la veille d'une réunion du Conseil de sécurité prévue jeudi, le secrétaire général de l'ONU réaffirme le droit des Sahraouis à l'autodétermination, recommande de prolonger la Minurso d'un an et braque les projecteurs sur les violations des droits humains. Un camouflet cinglant pour le Makhzen et un démenti à sa propagande.

Le Maroc va devoir ravalé sa propagande triomphaliste. Dans le rapport qu'il vient de remettre au Conseil de sécurité, lequel se réunira ce jeudi sur le Sahara occidental, Antonio Guterres replace l'autodétermination du peuple sahraoui au cœur de toute issue politique. Il recommande de reconduire le mandat de la Minurso jusqu'au 31 octobre 2027 et pointe l'absence de contrôle indépendant des droits de l'homme dans les territoires occupés. Depuis douze mois, la propagande du Makhzen présente la résolution 2797, adoptée le 31 octobre 2025, comme l'acte de décès du référendum et le sacre du plan d'autonomie en « solution unique ». Le chef de l'ONU balaie ce récit. Il somme Rabat et le Front Polisario de s'entendre sur une solution acceptable pour tous, « qui garantisse l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Surtout, il pose que tout projet de règlement doit être soumis à une consultation réelle des Sahraouis, libres de l'accepter ou de le rejeter. L'Envoyé personnel, Staffan de Mistura, enfonce le clou. Le cadre des négociations en cours, explique-t-il, « ne prédétermine pas le résultat », et s'y asseoir n'engage pas à avaliser les thèses marocaines. Les conclusions du secrétaire général recourent d'ailleurs la proposition que le Front Polisario avait déposée le 20 octobre 2025. Le Makhzen avait eu un avant-goût de ce revers il y a une dizaine de jours. Après trois rounds de discussions, Massad Boulos, conseiller de Donald Trump pour les affaires arabes et africaines, avait admis qu'aucune solution

n'était imminente. Sur les droits de l'homme, le royaume essuie un second revers. Il s'est toujours opposé à ce que ce volet entre dans le mandat de la mission onusienne. Guterres juge pourtant que l'absence d'une surveillance indépendante et complète empêche d'évaluer la situation dans les territoires occupés. Rabat interdit aux équipes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'y mettre les pieds depuis

2015, alors que les témoignages font état de tortures, de mauvais traitements et d'emprisonnements de militants sahraouis. Le rapport évoque aussi les mines semées par l'armée marocaine le long du mur de séparation et sur 68 champs répertoriés à l'est de l'ouvrage, 24 n'ont toujours pas été déminés et menacent des civils. L'enjeu le plus sensible pour Rabat reste le sort de la Minurso. Le royaume milite depuis des années pour son non-renouvellement, sans succès. Le secrétaire général propose un an de plus. Or la mission a été créée pour organiser un référendum. La maintenir revient à dire que les Nations unies n'envisagent aucune sortie de crise sans consulter les Sahraouis. Cette ligne, le Front

Polisario la porte à New York même. Mercredi, son représentant auprès de l'ONU, Sidi Mohamed Omar, a déclaré devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale que son peuple ne renoncerait jamais à ses droits inaliénables et poursuivrait son combat pour la liberté et l'indépendance « par tous les moyens légitimes ». Il a rappelé que la dernière colonie d'Afrique figure à l'agenda onusien depuis 1963. Il a ajouté que l'occupation marocaine, engagée en 1975, a été condamnée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 34/37 de 1979 et 35/19 de 1980. Le statut du territoire est, rappelle-t-il, « parfaitement clair », et le droit à l'autodétermination « non négociable ».

LYES SAÏDI

L'Espagne reconnaît officiellement le Parti national rifain

Le Parti national rifain compte désormais une représentation légalement reconnue en Espagne. Son président, Oussama Redouane, a annoncé que les autorités espagnoles ont officiellement validé l'existence de la branche espagnole de la formation, quelques semaines seulement après son enregistrement. Pour lui, cette reconnaissance ouvre une nouvelle étape dans le parcours politique et organisationnel du parti sur le continent. Le responsable inscrit cette avancée dans la dynamique que connaît le parti et dans l'élargissement de sa présence hors du pays. Des branches et des bureaux sont en cours de création dans plusieurs États européens, en l'occurrence la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse, sans oublier l'Espagne. L'objectif est de renforcer le réseau de contact et d'organisation parmi les enfants du Rif qui vivent en Europe. Selon Oussama Redouane, l'ouverture de ces structures répond à une vision à la fois politique et organisationnelle. Il s'agit d'ancrer un travail structuré, de consolider le lien avec la diaspora rifaine et d'offrir de nouveaux espaces au dialogue et à l'action

politique. De son côté, Youba Ghediouy a indiqué que le parti poursuit ses activités en Europe, à travers des rencontres et des événements, mais aussi par des échanges avec différents partis, forces politiques et organisations. Le but est de faire connaître les positions de la formation et de porter la cause rifaine dans des cercles politiques plus larges. Ces contacts constituent selon lui l'un des axes de l'activité actuelle, avec la volonté de bâtir des canaux de dialogue et d'échange de points de vue. Le responsable annonce une intensification de ces démarches dans la période à venir. Le Parti national rifain affirme vouloir développer ses branches existantes, ouvrir de nouveaux bureaux, multiplier ses activités et ses contacts politiques, afin d'étendre son réseau et de faire connaître la cause rifaine dans les espaces politiques et civils européens. Il appelle enfin les Rifains installés en Europe à s'impliquer dans l'action politique et organisationnelle et à prendre part aux activités des branches et bureaux, rappelant qu'élargir la présence politique exige participation, constance et travail organisé.

R.I.

CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Washington pose des conditions, Téhéran dénonce des signaux contradictoires

Le vice-président américain JD Vance a affirmé mardi que l'Iran devait réduire considérablement sa capacité d'enrichissement d'uranium pour conclure un accord avec Washington, sept mois après le début du conflit entre les deux pays. Selon l'agence Reuters, il a précisé que le texte devait comporter une baisse réelle des capacités nucléaires iraniennes et non de simples engagements. Le dossier de l'enrichissement, notamment au niveau de 60 %, reste l'un des principaux points de blocage des discussions. Les deux capitales échangent des propositions depuis plusieurs semaines, avec pour objectif de mettre fin aux hostilités et de rouvrir le détroit d'Ormuz, passage par lequel transitait avant la guerre un cinquième des hydrocarbures mondiaux. Le ministère qatari des Affaires étrangères a confirmé le même jour que Washington et Téhéran se transmettaient activement des messages par l'intermédiaire de Doha. Le Pakistan participe lui aussi à la médiation. Donald Trump a rejeté la dernière proposition iranienne et prévenu que l'activité militaire pourrait s'intensifier après les élections de mi-mandat de novembre. JD Vance a de son côté indiqué que Washington restait ouvert à un accord. Il a dit négocier avec le président iranien Massoud Pezeshkian et le ministre des Affaires étrangères Abbas Araghchi, tout en reconnaissant que leur influence réelle sur les décisions demeure incertaine. Le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmail Baghaei, a répondu que les responsables américains savent à qui ils s'adressent et comment fonctionne le processus décisionnel iranien. Selon lui, la difficulté vient des positions

et des signaux contradictoires émis par Washington. Massoud Pezeshkian avait pour sa part jugé les négociations « inutiles », reprochant aux États-Unis d'exercer des pressions et de recourir à l'action militaire après les pourparlers. Sur le terrain, la situation dans le détroit fait l'objet de lectures divergentes. En visite à Athènes mercredi, le secrétaire d'État américain Marco Rubio a déclaré que l'Iran avait « perdu le contrôle intégral » de la voie maritime. Il s'est appuyé sur le nombre croissant de pétroliers qui la franchissent sous escorte américaine, les exportations de brut des monarchies du Golfe ayant retrouvé

fin septembre leurs niveaux d'avant le conflit, d'après la plateforme de suivi Kpler. Téhéran revendique toujours ce contrôle et exige une autorisation préalable des navires, les contrevenants s'exposant à des attaques. Des bâtiments continuent d'ailleurs d'être pris pour cible. JD Vance a estimé que les forces iraniennes pouvaient attaquer ponctuellement des navires marchands sans pouvoir empêcher durablement le transport d'énergie. Il a aussi écarté les craintes d'une pénurie de munitions américaines essentielles. Mardi, le ministère indien des Affaires étrangères a signalé une collision impliquant le cargo MT

On Peace, sous pavillon panaméen, au large d'Oman. L'accident a fait douze blessés parmi l'équipage, dont onze Indiens, évacués pour recevoir des soins d'urgence. Du côté iranien, le général de brigade Mohammad Akraminia, porte-parole de l'armée, a indiqué à l'agence Fars que la production de missiles et de drones se poursuivait à un rythme soutenu et qu'un stock important était constitué. Il a ajouté que certains nouveaux systèmes avaient été déployés et seraient présentés « le moment venu et si nécessaire ». Selon lui, les combats ont aussi offert aux forces iraniennes une expérience utile. Le conflit pèse

sur les finances américaines. D'après le Bureau du budget du Congrès, il coûte environ 3 milliards de dollars par mois à Washington. La hausse des prix de l'énergie pèse également sur la campagne des élections législatives de novembre, en particulier pour les candidats républicains dans plusieurs États où la course est serrée. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en visite au Pakistan, a appelé toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à revenir à la diplomatie et à garantir la liberté de navigation conformément au droit international.

L.S.

FRANCE

Des avocats dénoncent des violences contre des lycéens placés en garde à vue

Plusieurs avocats d'adolescents placés en garde à vue dans le cadre de la mobilisation des lycéens en France, ont dénoncé des violences physiques, des insultes et des « tentatives d'humiliation » qui auraient été commises par des policiers à l'encontre de mineurs interpellés. « Une très grande majorité arrive en garde à vue blessés », après avoir « pris des coups de matraque » ou « été tirés au sol », a affirmé Me Ainoha Pascual, avocate et membre de la « Legal Team Paris », un des collectifs d'avocats qui ont fait des violences policières une de leurs spécialités. « Je sens qu'ils sont terrorisés », poursuit l'avocate qui a assisté plusieurs adolescents à Paris. De son côté, Me Prisca Ancion, du Collectif action judiciaire (CAJ), a fait état d'insultes, de gifles et de violences lors des interpellations, évoquant notamment des cas de « maintien de la tête au sol » et d'« étranglements ». Les avocats dénoncent également des violences psychologiques et des comportements humiliants dans les commis-

sariats. Dans le sud-ouest du pays, l'avocat Ludovic Tardy a, lui aussi, fait état de conditions difficiles pour des mineurs placés en garde à vue, évoquant notamment des nuits passées « sans matelas, sans couverture ». Selon les avocats cités, certains interrogatoires auraient également été marqués par des sarcasmes et des remarques visant les adolescents. Les avocats s'inquiètent également des conditions d'accès à la défense. Plusieurs d'entre eux affirment avoir rencontré des difficultés pour assister leurs jeunes clients et dénoncent des entraves qui, selon eux, pourraient compliquer l'accès aux dossiers. L'avocate, Me Chirinne Ardakani, a indiqué, quant à elle, avoir assisté un adolescent de 14 ans dont le seul fait reproché aurait été de s'être arrêté aux abords d'un lycée situé sur le chemin de son collège. Le mouvement des lycéens, apparu à la mi-septembre en région parisienne, porte notamment sur l'état des établissements scolaires, les classes surchargées et le manque de remplace-

ment des enseignants absents. Selon le ministère de l'Éducation, 891 lycées sur quelque 3.700 ont connu mardi une suspension totale ou partielle des cours, soit près d'un quart des établissements. Cette mobilisation intervient à un peu plus de six mois de l'élection présidentielle, dans un contexte social et politique tendu, marqué notamment par la hausse des prix et les débats autour de mesures d'économies budgétaires, dont certaines concernent directement les jeunes, comme les aides au logement. Les autorités françaises redoutent désormais un élargissement du mouvement au niveau national, avec le possible renfort des étudiants. Sur fond d'inquiétudes croissantes au sein de l'opinion publique locale, la France s'enfonce dans une grave crise économique et sociale, marquée par une dégradation des finances publiques et de profondes divergences politiques, faisant même redouter le retour du mouvement des « Gilets jaunes ».

APS

FESTIVAL DE LA CRÉATION FÉMININE

Des parures des XVIIe et XVIIIe siècles dévoilées pour la première fois

Du 8 au 12 octobre, la 11e édition du Festival culturel national de la création féminine remet les métiers oubliés et la mémoire des femmes au cœur de la scène culturelle. Au programme, des hommages, un spectacle de mapping, des ateliers vivants et un musée numérique.

Des costumes traditionnels rares, dont certains remontent aux XVIIe et XVIIIe siècles, seront exposés au public pour la première fois à l’occasion de la 11e édition du Festival culturel national de la création féminine, qui s’ouvre jeudi 8 octobre à Alger. Prêtées par des collectionneurs privés et réunies dans plusieurs régions du pays, ces pièces ouvrent, selon le programme de la manifestation, « une fenêtre sur une collection exceptionnelle de costumes patrimoniaux rares », et constituent « un témoignage vivant sur l’histoire du goût, de la beauté et du savoir faire ». Placée sous la bannière « Quand les métiers d’antan reviennent, les racines se renouvellent », cette édition célèbre les gestes, les coutumes et les savoir faire algériens, tout en rappelant que certains d’entre eux sont menacés d’oubli. Les organisateurs veulent y voir plus qu’un retour au passé. Il s’agit, écrivent-ils, d’une mémoire « vivante, qui se renouvelle par la création et se transmet aux générations futures ». La cérémonie officielle débutera à 15h00, avec les allocutions de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et du commissaire du festival, Sid Ali Benmerabet. Le public sera accueilli à 18h00 pour un spectacle

de mapping, qui projette l’image sur les façades dans une « expérience artistique contemporaine » nourrie du patrimoine et de l’identité du pays. Les chanteuses Bahdja Rahal et Houria Aïchi, invitées d’honneur, y interpréteront des extraits des répertoires andalou et chaoui, avant que la conteuse Siham Kennouche ne referme la soirée sur un conte du patrimoine populaire. Huit femmes seront honorées à cette occasion pour leur parcours dans la culture, l’art et le patrimoine. Outre les deux voix de la soirée, la liste compte la chanteuse tlemcénienne Leïla Borsali, les comédiennes Houria Bahloul et Souhila Fellah, la cheffe Yasmina Sellam, fondatrice de « Dar Djedi », la créatrice de contenus Yamna et la ministre elle-même, distinguée « Personnalité patrimoniale de l’année » aux prix arabes des médias du patrimoine 2026.

Ateliers, musée numérique et cinéma au menu

Du 9 au 12 octobre, les espaces du festival ouvriront de 10h00 à 20h00. Les ateliers vivants montreront en direct le tissage, la broderie, le travail du cuir, la poterie et la peinture sur meuble, avec une mise en lumière des tapis de Guerour et de Babar, présentés comme des



Un évènement dédié à la transmission patrimoniale via la création féminine. (Photo DR)

symboles de l’artisanat algérien. On y trouvera aussi des bijoux, un Concept Store dédié aux créations inspirées du patrimoine et des écoles d’art venues présenter leurs talents. Le musée numérique « Akal », fondé sur la modélisation en 3D, permettra de parcourir en ligne objets, bijoux, instruments de musique et sites archéologiques sous différents angles. La plateforme « Be Djazairi » sera lancée en parallèle pour faire découvrir aux nouvelles générations « la richesse du patrimoine culturel, artistique et artisanal ». Le Café littéraire accueillera notamment Nassiba Larbi, Zineb Sekelli, Yasmina Sellam, Fadila Dif et Zoubida Maamria. La Cinémathèque projettera pour sa

part, le 10 octobre à 15h00, « Ta3zrit » d’Arinas Kaouther Dernouni et « Tiraq » d’Idir Chaabane, deux documentaires sur la mémoire des femmes de l’Aurès et sur les dernières femmes tatouées de Kabylie. Conférences et masterclass compléteront l’affiche, avec des initiations au crochet, aux danses oubliées et aux métiers d’art.

Le festival veut aussi rester proche des gens. Il prévoit des visites dans une maison de retraite, à l’école des déficients visuels et dans des établissements scolaires, ainsi que l’accueil d’enfants trisomiques, pour rappeler que l’art et la culture sont des espaces « ouverts à tous, loin de toute barrière ». Rappelons que la 10e édition s’était tenue du 18 au 24

octobre 2025 à la Villa Boulkine, à Hussein Dey, sur le thème « Femmes du Sud, une authenticité qui se raconte ». Organisé depuis 2010 sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, ce rendez-vous défend la création féminine, qualifiée l’an dernier par Mme Bendouda de « pilier de l’identité culturelle nationale ».

MOHAND SEGHIR

La cérémonie du Grand Prix Assia Djebbar reportée

La cérémonie de remise des prix de la 8e édition du Grand Prix Assia Djebbar du roman 2026, prévue jeudi 8 octobre, est reportée à une date ultérieure. L’annonce a été faite par l’Entreprise nationale de communication, d’édition et de publicité (ANEP), dans un communiqué publié mercredi. Cette décision intervient après le décès de Boualem Boualem, directeur de cabinet de la Présidence de la République, « douloureuse épreuve » ayant touché « la famille de l’Etat algérien », souligne le communiqué. L’établissement présente à cette occasion ses condoléances « les plus sincères » et prie Dieu d’accueillir le défunt « en Sa vaste miséricorde » et d’inspirer à ses proches « une belle patience et le réconfort ». C’est « par égard pour la gravité de cette épreuve, par respect pour la mémoire du défunt et pour le caractère sacré de ce moment » que la rencontre est suspendue. Une nouvelle date sera fixée puis communiquée en temps voulu, précise le communiqué, sans autre indication à ce stade. L’ANEP s’adresse aussi aux invités attendus, personnalités nationales, culturelles et médiatiques, à qui elle présente ses « sincères excuses » tout en les remerciant de leur « compréhension » et de leur prise en compte de « la particularité de cette circonstance exceptionnelle ». Elle assure enfin que le rendez-vous littéraire sera reprogrammé « dans une forme digne de la place du prix et du nom de la regrettée romancière Assia Djebbar, ainsi que du rang élevé de ses invités ».

R.C.

RENTREE DES ECOLES D'ART

Bendouda « l’Etat consacre un choix national clair »

Les étudiants en musique, en cinéma, en beaux arts ou en arts du spectacle bénéficient dès cette rentrée 2026/2027 des mêmes œuvres universitaires que le reste de la communauté estudiantine. C’est ce qu’a annoncé mardi à Alger la ministre Malika Bendouda, à la faveur de l’intégration de leurs établissements au système universitaire national. La responsable du secteur s’exprimait lors de la cérémonie d’ouverture de l’année universitaire des écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine, qu’elle a présidée à l’Institut national supérieur de musique d’Alger. Devant les directeurs d’établissements, les enseignants et les étudiants réunis pour la rentrée, elle a insisté sur le sens qu’elle donne à cette réforme, qui touche des écoles longtemps pensées comme un monde à part. Pour Mme Bendouda, il ne s’agit « pas simplement d’un changement de statut administratif ». Elle y voit une « redéfinition de la place de l’art et du patrimoine dans l’édification de l’Etat, la production des connaissances et la formation des générations ». Autrement dit, la création artistique et la sauvegarde du patrimoine se trouvent officiellement rangées parmi les

savoirs que le pays entend structurer et transmettre, au même rang que les disciplines universitaires plus classiques. Concrètement, a-t-elle expliqué, « la formation artistique fait désormais partie du parcours universitaire » avec les services sociaux qui l’accompagnent, à savoir le transport, l’hébergement et la restauration. Les étudiants de ces filières sont rattachés au dispositif numérique d’encadrement universitaire PROGRES, la plateforme par laquelle transitent déjà les démarches de leurs pairs. La ministre a ajouté que l’Etat « consacre un choix national clair faisant de la connaissance artistique et patrimoniale une composante intrinsèque du système national de connaissances », avant de rappeler que la formation qui porte la culture algérienne « relève des responsabilités de l’Etat ».

Laboratoire, doctorat et masters, la montée en gamme se précise

L’intégration s’accompagne d’annonces qui élèvent le niveau des cursus. L’Ecole nationale supérieure des Beaux Arts accueillera le premier laboratoire de recherche consacré à l’art algérien moderne et contempo-

rain. Cette même école et l’Institut supérieur des métiers des arts du spectacle (ISMAS) lancent par ailleurs une formation doctorale, ce qui permettra à des étudiants de poursuivre jusqu’au plus haut grade sans quitter leur domaine. Le cinéma n’est pas en reste. La première promotion de licence de l’Institut national supérieur du cinéma Mohamed Lakhdar Hamina sortira cette année, et un master sera ouvert dans les spécialités de l’écriture cinématographique, de l’image et de la gestion de la production. Côté musique, un nouvel espace voit le jour au sein de l’Académie de l’Orchestre symphonique international de l’Opéra d’Alger Boualem Bessaïh. Il est destiné à repérer et former les talents du pays, puis à les mettre en relation avec la scène artistique internationale. Pour tenir ce calendrier, le ministère de la Culture et des Arts dit avoir activé des partenariats avec les secteurs de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Formation et de l’Enseignement professionnels, ainsi qu’avec la Garde républicaine et la Défense nationale. L’objectif est d’« adapter la formation aux besoins réels du secteur ». Son département s’est fixé l’horizon

2029 pour bâtir « un système intégré de formation artistique et patrimoniale ». La numérisation tient une place à part dans ce chantier. Mme Bendouda a affirmé qu’elle n’est « pas seulement une modernisation technique » et qu’elle représente une évolution dans la manière de gérer le savoir, tout en préservant le temps et les efforts et en préparant les établissements à devenir ceux de l’université de demain. Elle a enfin salué l’engagement du ministère de l’Enseignement supérieur, de l’Office national des œuvres universitaires, de l’Université de la formation continue, du ministère de la Formation professionnelle et du Commandement de la Garde républicaine, tous associés à « la réussite de cette transformation ».

Dans une déclaration à l’APS, le directeur de l’Institut national supérieur de musique, Mustapha Arikat, a pour sa part accueilli favorablement la décision d’inscrire les étudiants de ces instituts sur PROGRES. Il a assuré que son établissement « accompagne la politique de l’Etat algérien », notamment à travers le projet de baccalauréat des arts, pensé pour attirer les étudiants talentueux vers ces filières.

MOHAND S.

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE INTERNATIONAL D'ALGERIE

Bouira clôt les auditions

Bouira a accueilli mardi la dernière étape des auditions de l’Académie de l’Orchestre des jeunes, rattachée à l’Orchestre philharmonique international d’Algérie. Une vingtaine de candidats se sont présentés à l’Institut régional de formation musicale, devant la commission de sélection, pour jouer de la flûte, de la guitare, du piano, de la clarinette, de

la contrebasse ou du violon. Les organisateurs comptent parmi eux cinq filles et douze garçons. Placées sous la supervision du maestro Mohamed Amine Kouider, directeur du projet et chef d’orchestre, ces épreuves visent à repérer de jeunes talents et à leur donner les moyens de progresser. L’académie doit servir de vivier à l’orchestre principal. Selon lui, l’ambition est

d’en faire une véritable carte d’identité musicale et culturelle de l’Algérie à l’échelle internationale. La future formation sera composée à 70 % de jeunes Algériens, qu’ils vivent dans le pays ou au sein de la communauté établie à l’étranger. Les 30 % restants, soit une trentaine de musiciens, viendront d’une douzaine de pays d’Afrique, d’Europe, du monde arabe et d’Amé-

rique. Ces derniers seront départagés sur la base de vidéos, ce qui constitue la seule phase encore à venir. Le projet s’inscrit dans les orientations du président de la République Abdelmadjid Tebboune et bénéficie du soutien du ministère de la Culture et des Arts. Le jury réunit des artistes reconnus et des personnalités internationales.

R.C.

Hull City Belloumi, la cote qui s'envole

Six semaines après ses débuts en Premier League, soldés par la victoire de Hull City face à Manchester United dès la journée inaugurale, Mohamed Bachir Belloumi ne cesse de monter en puissance. Novice dans l'élite anglaise, l'ancien joueur de Farense affiche un niveau convaincant avec les Tigers et a prolongé cet élan en sélection, où il a figuré parmi les satisfactions du dernier rassemblement des Verts en inscrivant ses deux premiers buts avec les Fennecs. Résultat, sur Transfermarkt, sa valeur marchande a triplé, passant de 6 à 18 millions d'euros. Loin de l'ombre de son père, la légende Lakhdar Belloumi, le jeune Algérien se forge un nom.

CRB Slimani saisit le TAS

Le feuilleton Islam Slimani rebondit en justice. D'après El Heddaf et plusieurs titres de la presse nationale, l'attaquant international aurait saisi le Tribunal arbitral du sport pour obtenir le paiement de sommes qu'il juge encore impayées par le CR Belouizdad, au titre de son second passage au Chabab. Faute de terrain d'entente à l'amiable, l'instance de Lausanne aurait enregistré la requête et programmé une audience le 15 octobre, où les deux camps seront entendus. Le montant réclamé n'a pas été dévoilé, mais certaines sources évoquent une somme importante. Côté belouizdadi, la direction compte défendre sa position devant le TAS, sans avoir publié de communiqué à ce stade. Entre 2009 et 2013, le buteur avait pourtant marqué 43 buts en 122 rencontres, avant de filer au Sporting Portugal. De retour en septembre 2024, il n'a glané que 3 réalisations en 12 apparitions, avant de rejoindre Westerlo en prêt en janvier 2025, puis le CFR Cluj en septembre 2025.

LIGUE 2 AMATEUR

Le derby RCK - USMH met le feu à la 4^e journée

Leader invaincu du groupe Centre-Ouest, le RC Kouba reçoit son dauphin, l'USM El Harrach, jeudi à Benhaddad. Un derby algérois aux allures de test grandeur nature, dans une journée qui s'annonce aussi disputée dans le groupe Centre-Est.

Le Raed est attendu au tournant. Auteur d'un sans-faute depuis le coup d'envoi du championnat, le RC Kouba, leader du groupe Centre-Ouest, accueille jeudi à 15h00 son dauphin, l'USM El Harrach, dans un derby de la banlieue algéroise qui promet son lot d'intensité, à l'occasion de la quatrième journée de Ligue 2 amateur, programmée jeudi et vendredi. Au-delà de la rivalité historique entre Vert et Blanc et Jaune et Noir, l'enjeu est de taille : deux prétendants sérieux à l'accession en Ligue 1 se jaugent. Porté par sa dynamique, le RCK, qui a déjà fait tomber le NA Hussein Dey (2-1) lors de la précédente journée, veut enchaîner. Mais les Harrachis, hypermotivés, n'ont aucune intention de laisser filer le wagon de tête. Derrière, les co-leaders n'ont pas le droit à l'erreur. L'USM Blida se

MCA

Des nouvelles contrastées du côté de l'infirmerie

Le Mouloudia d'Alger respire à moitié. Le Doyen a communiqué, ce mercredi, sur l'état de santé de ses internationaux revenus blessés de la sélection olympique, et le bilan est contrasté. Les examens de Ben Ahmed Kohili sont rassurants, mais Merwane Khelif manquera à l'appel pendant quinze jours. Le tout à deux jours de la réception du CR Témouchent, vendredi à 20h00 au stade de Douera, pour le compte de la 4e journée de Ligue 1 Mobilis. Le cas le plus attendu était celui de Kohili. L'attaquant avait quitté

ses coéquipiers de la sélection des moins de 23 ans sur une alerte, lors du match amical face à l'Afrique du Sud (1-1), disputé dimanche à Bloemfontein. Un motif d'inquiétude pour le staff du MCA, d'autant que le joueur s'était mis en évidence en signant le but égalisateur des jeunes Verts. Dans son communiqué, publié sur ses réseaux sociaux, le club a précisé que l'avant-centre souffre de douleurs au petit orteil, sans qu'aucune lésion préoccupante n'ait été décelée à l'issue des examens. Autrement dit, une grosse frayeur pour un

petit bobo. Le technicien mouloudéen pourrait donc, sauf mauvaise surprise d'ici vendredi, compter sur son buteur. Même soulagement du côté d'Abdelouhab Satta, lui aussi revenu de la tournée sud-africaine avec une alerte. Victime d'une contracture musculaire pendant la même rencontre, le joueur a repris normalement l'entraînement avec le groupe mardi soir. Voilà qui rassure quant à sa disponibilité pour la réception des Témouchentois. La mauvaise nouvelle vient de la défense. Le latéral gauche Merwane Khelif a subi

une déchirure musculaire à la cuisse, selon les examens médicaux qu'il a passés. Verdict, deux semaines d'indisponibilité. Le communiqué ne précise pas dans quelles circonstances le joueur s'est blessé, mais le délai est clair, il ne sera pas du déplacement ni de la réception qui précèdent cette échéance, et son absence se fera sentir sur le flanc gauche. Reste à savoir qui le remplacera dans le couloir, un choix qui incombera au coach dans le courant de la semaine.

R.S.

GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ALGER

Paul Hennequin s'adjuge la 3^e étape, Hamza Yacine troisième

La 3e étape du Grand Prix International de la Ville d'Alger de cyclisme, courue mercredi, en circuit fermé, tracé dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah (11,41 km x 10 tours), est revenue au coureur Paul Hennequin de l'équipe espagnole d'Euskaltel-Euskadi, qui a franchi la ligne d'arrivée en 2h39:32. Le vainqueur de la troisième étape a devancé le Belge Dupond Timothy (TIS) et l'Algérien Hamza Yacine, sociétaire de l'équipe «Madar Pro-Team», entrée avec le même temps. De son côté, l'autre algérien Mohamed-Nadjib Assal de l'équipe «Madar Pro-Team», a terminé à la 4e place de l'étape avec le même chrono. A l'issue de cette 3e étape, l'Espagnol Iker Mintegi Claver de l'équipe d'Euskaltel-Eus-



kadi a conservé le maillot jaune de leader, ainsi que le maillot à pois du meilleur grimpeur, tandis que l'Algérien Hamza Yacine s'est emparé du maillot vert à rayures, destiné au

meilleur sprinter, conservant également celui du meilleur cycliste africain. Son compatriote Anes Riahi de l'équipe Madar Pro-, 10e de l'étape de Sidi Abdallah, a gardé le maillot

blanc du meilleur jeune cycliste. Le coup d'envoi de cette 3e étape qui a regroupé 78 coureurs de différentes nationalités, dont 14 Algériens et 64 représentants étrangers, a été donnée par le wali délégué de la circonscription administrative de Sidi Abdallah, Rachid Rebai. Après un repos mérité, décidé pour la journée de jeudi (demain), les coureurs prendront part, vendredi, à la course finale, dénommée Classique de la capitale, qui se déroulera en boucle urbaine (11,2 km x 11 tours) dans la wilaya d'Alger où les coureurs auront à parcourir le boulevard Zighoud-Youcef, l'avenue Pasteur, la place des Martyrs, ainsi que les accès menant à la Basse Casbah et au boulevard Che-Guevara.

APS



ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2027

Les Verts renversent le Niger en amical, cap sur les Éperviers

Menée à la pause, l'Algérie a retourné la situation face au Niger (2-1), grâce à un coup franc de Belloumi et un penalty de Bensebaïni. Les Verts bouclent leur stage sur une bonne note, avant de retrouver le Togo en novembre pour les 3e et 4e journées des qualifications à la CAN-2027.

Les Verts ont terminé leur rassemblement par une victoire arrachée dans la douleur. Accrochés en première période, ils ont renversé le Niger (2-1, mi-temps : 0-1), mardi soir au stade Hocine Aït-Ahmed. Ils ont ainsi effacé le nul concédé à Bujumbura trois jours plus tôt. La rencontre a démarré sur les chapeaux de roues. Dès la 5e minute, les Nigériens ont fait passer un frisson dans le dos du public en obligeant Ramdane à détourner une frappe en corner. La réponse algérienne a été immédiate. A la 6e, Kebbal a failli ouvrir la marque, son tir frôlant le poteau droit du portier nigérien. Puis les Verts ont pris la possession, mais sans trouver la clé. Face à un bloc compact et discipliné, ils ont buté sur une défense qui fermait bien les espaces. Et c'est le Niger qui a frappé le premier, contre le cours du jeu, à la 12e minute. Sur une erreur défensive algérienne, doublée d'une main ratée de Ramdane, Konan N'Dri, le joueur de Lecce, a mis le « Mena » devant. Menés au tableau d'affichage, les Algériens ont continué à monopoliser le ballon, sans parvenir à percer. La mauvaise nouvelle est venue de l'infirmerie. Touché à la cheville, Ibrahim Maza a dû céder

sa place à la 38e minute à Mohamed Bachir Belloumi. Le sélectionneur Brahim Hemdani avait procédé à sept changements dans son onze de départ par rapport au match de Bujumbura (2-2), comptant pour la 2e journée des qualifications. Il en a profité pour offrir leurs premières titularisations au gardien Abdelatif Ramdane, au défenseur central Sohaïb Naïr et au milieu offensif Ilan Kebbal.

Belloumi montre la voie

Après la pause, c'était une autre équipe. Plus agressifs, plus entreprenants, les coéquipiers de Hadjam ont installé le jeu dans le camp adverse, alors que les hommes de Nabil Neghiz reculaient. À la 53e minute, la pression a payé. Belloumi a exécuté un coup franc direct qui a laissé le gardien nigérien sans réaction. Pour le sociétaire de Hull City, il s'agit d'un deuxième but en sélection, après celui inscrit face au Burundi. Il confirme ainsi son efficacité depuis son retour chez les Verts. À la 62e, Hemdani a rebattu les cartes avec quatre changements. Boulbina, Bensebaïni, Abada et Chiakha sont



Les Verts ont gagné, mais n'ont pas montré leur meilleur visage face au Niger. (Photo DR)

entrés en jeu, tandis que Bourabaâ, nouveau venu du groupe, effectuait sa première apparition sous le maillot national. Ces entrées ont apporté de la fraîcheur et du rythme. Le pressing a fini par faire craquer la défense nigérienne. Boulbina a poussé un défenseur à la

faute et obtenu un penalty. Bensebaïni, le capitaine, s'est chargé de le transformer avec sang-froid pour mettre l'Algérie devant (2-1). Libérés, les Verts ont poursuivi leurs assauts jusqu'au coup de sifflet final. Ils auraient même pu alourdir la marque, plusieurs occasions ayant

été manquées dans le dernier quart d'heure.

Cap sur le Togo

L'Algérie n'a pas le temps de s'endormir sur ses lauriers. Après ce stage, les Verts retrouvent le chemin des qualifications de la CAN-2027, avec la double confrontation face au Togo, programmée par la FAF. La manche aller aura lieu le samedi 14 novembre à 20h00, ici même à Tizi-Ouzou, devant le public algérien. Le match retour est prévu le mardi 17 novembre à 17h00, au stade Kégué de Lomé, dans l'antre des Eperviers. Dans le groupe I, l'Algérie occupe la première place avec quatre points, après sa victoire face à la Zambie (3-1) et le nul de Bujumbura (2-2). Elle devance la Zambie et le Togo (3 points chacun), tandis que le Burundi ferme la marche avec un seul point. Le classement est serré, et deux matchs face au Togo pourraient faire pencher la balance. Seuls les deux premiers de chaque groupe décrocheront leur billet pour la phase finale, prévue du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Reste à corriger le tir, notamment au niveau de la défense et des cages où les défaillances sont flagrantes. Deux signaux sont à retenir pour Hemdani avec une première période sans idées ni tranchant, et une seconde où le réservoir a fait la différence. À lui d'en tirer les enseignements avant un rendez-vous où l'Algérie ne pourra pas se permettre de courir après le score.

MONCEF DAHLEB

HEMDANI FAIT UN PREMIER BILAN

« Nous avons besoin d'atteindre une certaine maturité »

Au terme d'un rassemblement de quinze jours, le sélectionneur national Brahim Hemdani a dressé un premier bilan de son travail, mardi soir à Tizi-Ouzou, après la victoire des Verts face au Niger (2-1) en match amical, disputé au stade Hocine Aït Ahmed dans le cadre de la préparation des deux prochaines journées des qualifications à la CAN-2027. Entre les rencontres face au Burundi et au Niger, le technicien algérien a pu observer un effectif élargi. « On est plus fixés, on a une idée claire sur ce qu'on a vécu ces quinze derniers jours. On a vu 26

joueurs et l'objectif a été atteint », a-t-il déclaré en conférence de presse. Un constat qui traduit la satisfaction d'un entraîneur ayant récolté suffisamment d'éléments pour nourrir sa réflexion. Face aux Nigériens, le match a pourtant mal débuté. « Le Niger a réussi à nous mettre en difficulté, particulièrement en début de match, mais nous avons bien réagi, et nous avons fini par reprendre le dessus, ce qui est une très bonne chose », a reconnu Hemdani, qui retient la capacité de réaction de son groupe. Le sélectionneur a également souligné l'intérêt de cette opposition : « Ce

match amical a été très bénéfique pour nous, car il nous a permis de voir à l'oeuvre l'ensemble des 26 joueurs présents. » Selon lui, « c'est toujours bon d'avoir cette chance de passer en revue l'ensemble de l'effectif, car c'est ce qui permet de se faire une idée sur l'état de forme du groupe ». Sur le plan collectif, le patron des Verts voit du positif, mais n'occulte pas le chemin à parcourir. « Nous avons une base de travail, et il y a de l'enthousiasme, particulièrement chez les jeunes, mais nous avons besoin d'atteindre une certaine maturité, pour espérer être per-

formants à l'avenir, même au plus haut niveau », a-t-il estimé. Reste la question de la prochaine liste, attendue dans environ quatre semaines. Hemdani refuse toute projection hâtive. « D'ici le prochain rassemblement dans quatre semaines, chaque joueur essaiera d'être à son avantage en club. Il est impossible de faire une projection sur qui viendra en stage la prochaine fois car, d'ici quatre semaines, il peut se passer énormément de choses. » Il admet toutefois avoir une première tendance : « J'ai une idée assez précise des 26 joueurs que j'ai vus. » Conscient de

l'ampleur de la tâche, le sélectionneur a conclu que « le chantier est grand et nous allons travailler avec abnégation pour atteindre les objectifs. »

M.D.

LES VERTS SE MONTRENT INSATISFAITS FACE À LEUR PERFORMANCE

La victoire, oui, mais le contenu, non

Les Verts ont gagné contre le Niger (2-1), mais personne dans le vestiaire n'a envie de pavoiser. Au lendemain d'un match renversé après une première période sans relief, les joueurs ont tenu en zone mixte un discours sans fard, entre soulagement, exigence et appel à la rigueur. Le premier à ouvrir le bal est Himad Abdelli, qui assume le mauvais départ : « Nous avons assez mal démarré ce match. Nous avons même encaissé un but. » Le milieu offensif retient surtout la réaction d'orgueil de la seconde période, où les Verts ont enfin pu déve-

lopper leur jeu habituel. Les résultats ont suivi, avec une égalisation méritée, puis le but de la victoire. Pour lui, gagner, même en amical, donne confiance au groupe et fait du bien au moral. Reste à garder cette dynamique pour les prochains défis. Soheib Naïr, lui, va plus loin dans l'autocritique. « On a gagné, al hamdouliAllah », a commencé le défenseur, avant de reconnaître que le contenu n'était pas celui que les supporters, ni les joueurs eux-mêmes, attendaient. Il a ensuite levé le voile sur l'ambiance de la pause. « Le coach était assez remonté

», a-t-il confié, ajoutant que le groupe était d'accord avec son sélectionneur. Brahim Hemdani n'avait pas apprécié le visage affiché en première période et l'a fait savoir. Le message est passé et les Verts sont revenus avec une autre mentalité. Même lucidité chez Ilan Kebbal, également titularisé pour la première fois. « On a gagné, mais ce qu'on a proposé aujourd'hui n'était pas suffisant », a-t-il lâché. Selon lui, la seconde période a été meilleure, mais l'équipe a gâché beaucoup d'occasions, tandis que le Niger « arrivait très facilement dans

notre surface ». Son diagnostic est sec, « On ne faisait pas les choses ensemble ». Un manque de cohésion qui explique les difficultés défensives. Pour Adil Bourabaa, la soirée avait une saveur particulière. Le milieu offensif a vécu sa première sélection et se dit « très heureux d'avoir démarré par une victoire », même en amical. Sa seule inquiétude concerne sa blessure. Il pense que ce n'est rien de grave, mais veut consulter le staff médical « pour en avoir le cœur net ».

M.D.

JO LOS ANGELES 2028

Les Verts de Saïfi face à l'Eswatini

Le chemin vers Los Angeles passera par Mbabane. Exemptée du premier tour, la sélection algérienne des moins de 23 ans (U23) connaît désormais son adversaire pour le 2e tour des qualifications de la CAN-2028, qualificative aux Jeux olympiques de 2028. Ce sera l'Eswatini, qui a composé son billet mardi en dépit d'un nul concédé à domicile face au Malawi (1-1), après son succès à l'aller (1-0). Pour les protégés de Rafik Saïfi, le tirage est abordable sur le papier, mais le football africain est rarement avare en pièges.

Le match aller se jouera à l'extérieur, le 9 novembre, un déplacement toujours délicat où il faudra rester concentré et ne pas encaisser de but, avant la manche retour à domicile, le 17 novembre, où les Verts auront l'avantage de leur public pour verrouiller la qualification. Le décor est déjà planté pour la suite. En cas de passage de ce cap, l'Algérie retrouverait au troisième et dernier tour le vainqueur du duel entre le Zimbabwe et le Mali, un choc qui s'annonce plus relevé. L'aller aurait lieu à domicile le 22 mars 2027, avant un retour à

l'extérieur le 30 mars. Au total, quinze affiches sont au programme de ce deuxième tour, parmi lesquelles Nigeria - RD Congo, Ghana - Libye, Gabon - Tunisie, Sénégal - Djibouti ou encore Maroc - Éthiopie. Les sept vainqueurs du dernier tour rejoindront l'Égypte, qualifiée d'office en tant que pays organisateur, pour la phase finale prévue en novembre 2027. Les huit équipes seront réparties en deux groupes de quatre, et les deux premiers de chaque poule iront en demi-finales. L'enjeu est de taille. La dernière participation algérienne au

tournoi olympique de football remonte à Rio 2016. Une disette que cette génération rêve de briser. Sur le plan de la préparation, le groupe a bouclé dimanche un stage en Afrique du Sud, ponctué de deux rencontres amicales face aux Bafana Bafana avec une défaite (3-1), puis un match nul (1-1). Des résultats en demi-teinte, mais ces oppositions auront permis au staff de tester ses automatismes et de corriger les failles défensives avant le grand rendez-vous.

M.D.

Classement FIFA L'Algérie progresse d'une place

La sélection algérienne de football a gagné une place et occupe le 28e rang au classement mondial de la FIFA du mois d'octobre, publié ce mercredi par l'instance internationale sur son site officiel. Sous l'ère du nouveau sélectionneur national Brahim Hemdani, les Verts se sont imposés à domicile face à la Zambie (3-1) et ont décroché un nul en déplacement face au Burundi (2-2), lors des deux premières journées des qualifications de la CAN-2027. Pour clôturer le rassemblement de la fenêtre internationale de septembre-octobre, l'équipe nationale s'est imposée face au Niger (2-1), en match amical disputé mardi soir au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou. Avec un total de 1 574,77 points, les Verts sont logés à la quatrième place africaine devançant notamment la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Dans le haut du tableau, l'Espagne, championne du monde et auteure de quatre succès en autant de matchs en Ligue des nations, consolide sa première place, devant l'Argentine, vice-championne du monde, et la France. La prochaine mise à jour du classement FIFA est prévue le 18 novembre.

APS

LA DÉPOUILLE MORTELLE
DU DÉFUNT BOUALEM
BOUALEM INHUMÉE
AU CIMETIÈRE D'AÏN EL-BEÏDA

Le dernier adieu
à un homme d'État

La dépouille mortelle du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Boualem Boualem, décédé lundi dans un hôpital à Genève (Suisse) des suites d'une longue maladie, a été inhumée, mercredi après-midi, au cimetière d'Aïn El-Beïda à Oran. Les obsèques du défunt se sont déroulées en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du gouvernement, ainsi que de personnalités nationales, des membres de la famille du défunt et d'une foule nombreuse de citoyens. La prière funéraire a été accomplie à la mosquée-pôle Abdelhamid Ibn Badis. A cette occasion, l'imam de la mosquée, Zabar Bouabdallah, a prononcé une allocution dans laquelle il a salué les qualités du défunt, le décrivant comme «un homme authentique, un patriote sincère et un homme de loi qui a consacré sa vie au service de son pays, et qui fut l'une des figures de l'Etat». Auparavant, des citoyens s'étaient rendus au domicile familial du défunt, à Oran, afin de lui rendre un dernier hommage. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait rendu un dernier hommage au défunt Boualem Boualem dans le salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger, récité la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire et présenté ses condoléances à sa famille. De leur côté, de hauts responsables de l'Etat avaient également rendu un dernier hommage au défunt dans le salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger. Le défunt Boualem Boualem comptait parmi les hauts serveurs de l'Etat ayant consacré leur vie au service de la patrie. Son nom était associé aux principales étapes politiques qu'a connues le pays. Le défunt était réputé pour ses grandes compétences administratives et son extrême rigueur dans le traitement des grands dossiers nationaux, ainsi que pour son dévouement dans l'accomplissement de ses missions nationales avec sérénité, réalisme et distinction. Sa carrière, marquée par l'intégrité, la discrétion et le souci constant de l'intérêt supérieur de la Nation, lui avait valu le respect et l'estime de tous ceux qui avaient travaillé avec lui dans les différentes fonctions qu'il avait exercées. Juriste et magistrat de formation, il avait occupé plusieurs responsabilités administratives et institutionnelles au sein de l'Etat. Sa dernière fonction fut celle de directeur du Cabinet de la Présidence de la République, dans laquelle il avait été nommé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 2 janvier 2024, après avoir assuré l'intérim à la tête du Cabinet durant l'année précédente. Au cours des années où il avait exercé des responsabilités, le défunt s'était distingué par une personnalité équilibrée et une vision approfondie. Il avait commencé sa carrière dans la magistrature au tribunal d'Oran en 1982, avant de devenir conseiller auprès de la Cour suprême. Il avait également été élu membre du Conseil de la Nation au titre de la wilaya de Tiaret. En 2016, il avait été nommé à la tête de l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication. En 2020, le président de la République l'avait nommé conseiller chargé des affaires juridiques et judiciaires, puis, en 2023, conseiller chargé des affaires juridiques et judiciaires, des relations avec les institutions, des enquêtes et de l'habilitation. Le défunt était reconnu pour sa maîtrise des missions qui lui avaient été confiées. Sa présence était associée à des étapes importantes de l'action politique et administrative, mettant son expérience et son expertise au service des débats et des rencontres auxquels il participait. Il laisse derrière lui un riche parcours et une longue carrière consacrée au don de soi et au service de la patrie.

APS



HORAIRES DES PRIÈRES À ALGER

Fajr.....05:23
Chourouk 06:48
Dhohr 12:36
Asr..... 15:53
Maghreb 18:26
Icha.....19:44



DERNIÈRES INFOS

Santé : campagne nationale
pour l'intensification du dépistage
précoce du cancer du sein

Le ministère de la Santé lancera, jeudi, une campagne nationale pour l'intensification du dépistage précoce du cancer du sein, et ce, dans le cadre de la célébration du mois «Octobre Rose» de l'année 2026, indique mercredi un communiqué du ministère. Cette campagne nationale sera lancée parallèlement au départ de la première caravane, mobile et connectée, dédiée au dépistage précoce du cancer du sein, dans le cadre de la célébration du mois «Octobre Rose» de l'année 2026, placée cette année sous le slogan: «La numérisation au service du dépistage et du diagnostic précoce du cancer du sein», a précisé le ministère. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère de la Santé visant à «renforcer la prévention et le dépistage précoce du cancer du sein, à travers l'utilisation des technologies numériques et de communication dans le développement des mécanismes de dépistage et de diagnostic, ainsi que le rapprochement des services de santé spécialisés des femmes, notamment dans les zones éloignées et isolées» Elle traduit également l'orientation du ministère en vue de «faire de la numérisation un outil pratique au service de la prévention et de la santé publique, à travers l'élargissement de l'accès aux services de dépistage, la facilitation de l'accès à l'expertise médicale, en sus du renforcement de la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de prise en charge, contribuant ainsi à consacrer le principe de la santé pour tous».

Dzair Digital Services :
intégration de deux nouveaux
services

Deux nouveaux services numériques relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont été intégrés au Portail national

des services numériques gouvernementaux, indique mercredi un communiqué du Haut-commissariat à la numérisation (HCN). L'intégration de ces services qui portent sur la reconnaissance des diplômes étrangers et la délivrance d'équivalence, ainsi que sur les candidatures postdoctorales, s'inscrit dans la démarche engagée par le HCN, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour élargir l'offre de services numériques accessibles via le Portail national des services numériques gouvernementaux et mettre en place une authentification unique (Single Sign-On) pour l'accès aux services publics, afin de simplifier les procédures et de rapprocher le service public du citoyen et du chercheur. Par ailleurs, «les efforts du HCN se poursuivent, en coordination avec les différents secteurs, pour enrichir le portail avec de nouveaux services numériques, de manière à accompagner le processus de transformation numérique et à rapprocher le service public du citoyen et de l'opérateur économique», conclut le communiqué.

Accidents de la circulation :
42 morts en une semaine

Quarante-deux personnes sont décédées et 1686 autres ont été blessées dans 1467 accidents de la route survenus durant la période allant du 27 septembre au 4 octobre, à travers le territoire national, indique mercredi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 5 morts et 74 blessés dans 56 accidents, ajoute la même source. En outre, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 1576 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (160 incendies), Blida (104) et Tizi-Ouzou (75). Pour ce qui est des opérations diverses, la Protection civile a effectué 5484 interventions, durant la même période pour le sauvetage de 443 personnes en situation de danger et l'exécution de 4659 opérations diverses d'assistance. Par ailleurs, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 154 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas du territoire national.

APS

LA MÉTÉO

PRÉVISIONS À 7 JOURS



Ville	Dim	Lun	Mardi	Merc	Jeu	ven	sam
Alger	20/28°	18/27°	18/28°	18/29°	17/28°	17/28°	17/28°
Oran	23/33°	23/33°	24/33°	25/34°	26/35°	25/33°	23/31°
Constantine	24/45°	25/44°	23/43°	22/43°	20/39°	21/40°	21/39°
Annaba	19/31°	21/32°	21/32°	21/31°	21/30°	21/32°	21/30°
Timimoun	33/46°	34/47°	33/47°	33/47°	34/47°	34/48°	34/48°
Tamanrasset	27/37°	27/37°	25/36°	25/35°	24/34°	24/34°	25/35°

CAP ALGÉRIE.DZ

L'AFRIQUE COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

SUIVEZ-NOUS SUR VOTRE QUOTIDIEN ÉLECTRONIQUE

WWW. CAPALGERIE.DZ

Tel/Fax : 00213 20064501 / Email : capalgerie0@gmail.com